



HAL
open science

La raison du plus fort

Joana Antoine, Elodie Trole, Joana Antoine, Antonino Sorci, Jérôme Ordonno, Catherine Touche, Edouard Guionnet, Angéline Giret, Briac Picart-Hellec, Patricia Sajous, et al.

► **To cite this version:**

Joana Antoine, Elodie Trole, Joana Antoine, Antonino Sorci, Jérôme Ordonno, et al.. La raison du plus fort. *Eclosion*, 2, pp.60, 2024, La raison du plus fort. <hal-04825804>

HAL Id: hal-04825804

<https://normandie-univ.hal.science/hal-04825804v1>

Submitted on 14 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

n°2

La raison du plus fort

2024

Sommaire

Introduction..... p. 3

Joana Antoine..... p. 5

« Modifier durablement les rapports de force ? Cas d'étude du village autogéré de Marinaleda en Andalousie (Espagne)»

Antonino Sorci..... p. 16

« Saturne contre Jupiter. Opposer les récits mélancoliques aux narrations dominantes »

Jérôme Ordoño..... p. 25

« Le Gay Liberation Front et l'émergence d'une presse spécialisée, deux raisons pour justifier avec force une visibilité homosexuelle dans l'Angleterre des années 1960-1970 »

Catherine Touche..... p. 32

« La raison des plus faibles. Aperçu de la littérature juridique de l'Europe libérée face aux codes napoléoniens »

Edouard Guionnet..... p. 41

« Le Roi Coton ou l'Irrationalité du Plus Fort : 1815-1903 »

Elodie Trolé..... p. 52

« L'imaginaire du plus fort chez Rikki Ducornet »

Introduction

La raison du plus fort est-elle toujours la meilleure ?

La problématique de ce second numéro interroge les fondements qui articulent et justifient les dynamiques du pouvoir sous toutes leurs formes (politiques, géographiques, culturelles, artistiques, historiques, littéraires, juridiques, etc.).

À cette fin, les auteurs ont été invités à questionner l'expression «La raison du plus fort est toujours la meilleure», vers satirique par lequel débute la fameuse fable de Jean de La Fontaine *Le Loup et l'Agneau* (1668). Dans cette fable, La Fontaine révèle l'impuissance de la raison et des raisons face à la tyrannie assise sur la violence, en mettant aux prises un loup affamé avec un agneau innocent et raisonneur dans un semblant de procès. L'expression soulève de nombreuses questions quant à l'origine du pouvoir : ce dernier serait-il fondé par la raison ou par la force ? Ces deux notions doivent-elles s'opposer ?

Les différentes contributions qui forment ce numéro abordent ces interrogations et en proposent d'autres en lien avec le domaine spécifique à chaque jeune chercheur·euse.

La raison d'aujourd'hui ou d'hier peut ne pas être celle de demain et c'est en cela qu'elle est une construction. Il est alors essentiel de se poser les questions suivantes: qui construit la raison ? Dans quel but ? Qui participe à son maintien ou au contraire propose une nouvelle raison ?

Cette construction de toute pièce a été entreprise par un village de Marinaleda en Andalousie (Espagne) qui a expérimenté l'autonomie politique au sortir de la dictature franquiste. Dans son article, Joana Antoine (LAVUE, Université de Paris 8) offre un traitement de la question du remplacement de la raison du plus fort grâce à cette étude de cas. Au sortir de la dictature espagnole et en pleine crise politique, c'est le syndicaliste Gordillo qui va initier un nouveau modèle et une « nouvelle raison » pour défendre une transformation sociale du village qui passera par une reconstruction matérielle, une réorganisation de la gouvernance en politique autonome et solidaire et permettra d'impulser une nouvelle dynamique politique égalitaire. Ce modèle porteur et supposément idyllique résistera-t-il à l'arrivée des nouvelles générations ?

Sous certains aspects, il semblerait que la raison et la force soient plutôt complémentaires et que la force intervienne alors en soutien ou même en justification de la raison, notamment lorsque celle-ci peine à se faire entendre. Elle nécessite alors l'usage d'un *hard power*. Cet usage de la force, qu'il vienne du pouvoir en lui-même ou de groupes minoritaires, pourra apparaître raisonné ou déraisonnable, au gré de diverses représentations véhiculées par différents corps (médias, groupes politiques).

Ainsi, l'article d'Antonino Sorci (Université Paris 3) met en balance les notions de « grand récit », de « récit jupitérien » et de « récit collectif mélancolique ». Il caractérise le « récit jupitérien », qu'il propose de considérer comme le grand récit de notre siècle s'apparentant à « la raison du plus fort », à travers l'étude d'extraits d'ouvrages d'Emmanuel Macron, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon. Puis, c'est le récit alternatif des Gilets jaunes qui est mis en lumière en tant que « récit collectif mélancolique », proposition nouvelle face aux narrations des politiciens contemporains. Quels sont les effets de l'adoption de ce « nouveau » récit et de cette « nouvelle raison » ?

L'article de Jérôme Ordoño (GRIC, Université Le Havre Normandie) analyse également une contestation de la raison qui vise un passage vers une autre raison. Ordoño étudie deux contestations homosexuelles du 20ème siècle anglo-américain (1967 et 1969) comme des tournants dans la reconnaissance de l'identité homosexuelle. Cette nouvelle raison n'est pas sans conséquence et provoque plutôt l'affrontement de deux raisons : celle qui propose des thérapies de conversion et celle qui mène à l'union de toutes et tous afin de « faire force » face à la répression via la publication de magazines ou encore de mouvements étudiés par l'auteur dans cet article.

Le passage d'une raison à une autre, bien que juridiquement et légalement légitime, peut aussi être l'objet de pression. Dans son article, Catherine Touche (IODE, Université de Rennes) analyse le rayonnement du droit national français en Europe et dans le monde grâce à l'étude des expansions militaires depuis le 18e siècle. Le droit étranger qui s'inspire du droit français peut sembler empreint de la domination de ce dernier, si l'on omet de considérer le pays dit « récepteur ». L'autrice revient ici sur l'historiographie de cet aspect du droit comparé.

Puis, pour passer d'une raison à une autre, il faut déterminer qui sont les « loups » et les « agneaux » d'une période et d'une histoire données. C'est ainsi qu' Edouard Guionnet (ERAC, Université de Rouen) présente dans son article les acteurs de l'histoire du commerce du coton anglo-américain au 19ème siècle. Ils sont fermiers ou encore planteurs ou industriels, ayant pour seul but leur survie économique.

Enfin, après avoir dépassé l'opposition entre raison et force, l'on peut se tourner vers l'utopie ou d'autres formes fictives qui permettent de remodeler la raison. Il s'agit de questionner les formes discursives, rhétoriques et narratives sur lesquelles peuvent reposer l'expression de la raison et de la force.

À la lumière de la théorie de Barbier qui explore l'évolution de la place du concept d'imaginaire dans le domaine intellectuel, Elodie Trolé (TransCrit, Université Paris 8) traite la question du dépassement de la raison par l'imaginaire. Trolé propose d'étudier comment la fiction américaine contemporaine illustre le mouvement décrit par Barbier à travers l'étude de *The Stain*, le premier roman de Rikki Ducornet. Ce dernier tourne en dérision la raison du plus fort en la représentant comme une vision restreinte de la réalité. À l'inverse, celui qui sait imaginer dispose d'un monde infini.

MODIFIER DURABLEMENT LES RAPPORTS DE FORCE ? CAS D'ÉTUDE DU VILLAGE AUTOGÉRÉ DE MARINALEDA EN ANDALOUSIE (ESPAGNE)

Joana Antoine

Université de Paris 8, laboratoire LAVUE

RÉSUMÉ

Par quoi remplacer la raison du plus fort ? Ce travail tend à apporter des pistes de réflexion à ce sujet. Celui-ci porte sur l'expérience d'autonomie politique que représente le village de Marinaleda en Andalousie (Espagne). Au sortir de la dictature franquiste, l'Espagne se trouve dans une situation très précaire impactant de plein fouet les paysans agricoles. Fatigué par les inégalités sociales et motivé par un fervent syndicaliste du nom de Gordillo, un groupe de journalier précaire s'organise en 1978 pour rétablir « une vie digne pour tous ». Il s'agit ici, au travers d'une mobilisation sociale, d'améliorer les conditions de vie de chacun. Des luttes s'engagent sur une quinzaine d'années et face à leur détermination, 1200 hectares leur sont cédés en 1991 et sont rendus collectifs. Les travailleurs mettent alors en œuvre une transformation sociale qu'ils nomment eux-mêmes utopie et débutent une reconstruction matérielle du village et une réorganisation de la gouvernance en politique autonome et solidaire. Ce processus leur permet d'impulser une nouvelle dynamique politique, par laquelle le miroir des dominations se brise, laissant place à un nouveau modèle égalitaire. Mais aujourd'hui, l'arrivée de nouvelles générations laisse transparaître une réalité complexe dans laquelle des rapports de force semblent reprendre place dans le champ politique. Cette situation permet alors d'analyser ces rapports et d'en saisir les enjeux.

Mots-clés : Politique, alternative, lutte, autonomie, capitalisme

ABSTRACT

What can replace the reason of the strongest? This study aims to provide some food for thought on this subject. It focuses on the experience of political autonomy represented by the village of Marinaleda in Andalusia (Spain). At the end of Franco's dictatorship, Spain found itself in a very precarious situation that had a major impact on its farmers. Tired of the social inequalities, a group of workers organised themselves in 1978 to re-establish «a dignified life for all». The aim was to improve living conditions for everyone through social mobilisation. They fought for fifteen years, and in 1991, in the face of their determination, 1,200 hectares were ceded to them and made collectively owned. They then embarked on a social transformation that they themselves called utopia, and began the physical reconstruction of the village and the reorganisation of governance into an autonomous and united political system. This process enabled them to give impetus to a new political dynamic, through which the mirror of domination was shattered, making way for a new egalitarian model. But today, the arrival of new generations is revealing a complex reality in which the balance of power seems to be returning to the political arena. This situation provides an opportunity to analyse these relationships and grasp what is at stake.

Key words : Politics, alternative, struggle, autonomy, capitalism

BIOGRAPHIE

Suite à l'obtention d'un master en sociologie, elle poursuit un doctorat de sociologie à l'Université Paris 8 - Nanterre débuté en janvier 2021. La recherche doctorale, située en sociologie politique, porte sur « la transmission des expériences d'autonomie politique » et questionne un village alternatif et autonome nommé Marinaleda en Andalousie.

Introduction

Face aux inégalités sociales de plus en plus fortes, cette étude vise à questionner la réponse que peut apporter un groupe d'acteurs à cette problématique. De fait, nous nous sommes intéressés aux systèmes alternatifs qui se sont formés en prenant comme enjeu l'égalité pour l'humain. De par ces caractéristiques, le village de Marinaleda en Andalousie a émergé comme un cas d'étude pertinent. Il se présente de par ses aspects comme une autonomie politique (Warchol 2012, Ma Mung 2007). Cette question d'autonomie politique se caractérise par trois points fondamentaux :

- L'autosuffisance collective permise par le remodelage du travail
- L'autogouvernance collective permise par la mise en place d'une démocratie directe
- L'autonomie à la fois collective et individuelle

Leur façon de s'organiser collectivement laisse alors paraître la reformation d'une microsociété complète qui permet d'interroger les rapports de force qui s'inscrivent à la fois entre l'alternative et le système global contre lequel elle s'érige, mais aussi au sein même de celle-ci. Ce terrain de recherche permet donc d'apporter des pistes de réflexion quant aux rapports de force afin de mieux saisir les interactions qui s'y jouent. Nous allons voir que cette autonomie politique se place comme un contre-pouvoir et une force politique d'opposition posant la question des stratégies d'acteurs : qu'est-ce qui est mis en place pour modifier les rapports de force du politique ? Et ces stratégies sont-elles durables ? Par stratégies, nous entendons ici « l'ensemble des comportements adoptés par ces acteurs afin de préserver leurs intérêts » (Crozier et Friedberg 1977).

Méthode

La recherche s'inscrit dans un registre principalement qualitatif, au carrefour entre une méthode compréhensive et pragmatique, complétée par une analyse quantitative. Cette méthode permet une compréhension ancrée dans le terrain et en profondeur avec l'objet de l'enquête au travers de multiples données collectées. La récupération des données s'est faite en plusieurs temps. Un temps de recherche documentaire a tout d'abord été mis en place afin de connaître les contours du terrain dans lequel il fallait s'immerger. Ensuite, plusieurs temps sur place ont été effectués entre 2020 et 2023 (plusieurs séjours de deux à trois semaines) pour y réaliser des entretiens ouverts (80), de l'observation, une passation de questionnaires en porte-à-porte (130), mais aussi des prises de photographies et de vidéos.

1. Lutttes politiques et réexistence sociale pour les corps

Marinaleda est aujourd'hui un îlot alternatif se composant d'environ 2 630 habitants divisés en trois grandes générations : les plus anciens ayant lutté (61-80 ans), leurs enfants qui ont connu les luttes et la construction du village seulement à leurs plus jeunes âges (41-60 ans), et leurs petits-enfants qui n'ont connu le village que sous sa forme établie (21-40 ans). Cette découpe des âges de la population des Marinalenos va influencer sur les rapports de pouvoirs et leurs évolutions au fil du temps. Pour bien comprendre ce qui se joue, il nous faut partir de l'ancrage contextuel qui a vu naître la mise en place de cette alternative politique : Marinaleda va naître au sortir de la dictature franquiste en 1975. À cette époque, l'Espagne se trouve dans une situation précaire qui fige de nombreux habitants dans la misère. En Andalousie, beaucoup d'individus sont des journaliers agricoles cultivant des latifundia, grandes terres d'exploitations agricoles détenues par la bourgeoisie. Fatigué par les inégalités sociales qu'engendre ce modèle, un groupe de journaliers va s'organiser, en 1978, pour rétablir « une vie digne pour tous ». Il s'agit ici, au travers d'une mobilisation sociale, d'améliorer les conditions de vie de chacun. Ces journaliers vont donc créer un syndicat des travailleurs agricoles et entamer une lutte

pacifique pour acquérir des terres. Elle durera une quinzaine d'années et face à leur détermination, 1200 hectares leur sont cédés en 1991 et sont rendus collectifs.



Fig.1. Illustration de terrain du travail au champ, sur le domaine El Humoso, terre conquise lors des luttes.

Ils mettent alors en œuvre une transformation sociale qu'ils nomment eux-mêmes utopie réelle (Cossart, 2017) au travers de leur devise « une utopie pour la paix ». Cette reconstruction prend place dans un moment d'urgence sociale dans lequel il fallait agir rapidement, d'abord matériellement afin d'ancrer et de sécuriser les individus (Leroux 2008). C'est pourquoi la terre, les maisons et les infrastructures ont été repensées en premier. Il fallait d'abord réfléchir à la survie matérielle des individus, dépourvus de tout, afin de sortir du rapport de force dans lequel ils étaient.

1.1. D'une reconfiguration pratico-matérielle...

Avant la construction de Marinaleda, le statut de journalier, que l'on peut identifier comme une classe sociale, ne leur permettait pas d'avoir accès à une propriété privée¹ ou à une propriété sociale (Castel 2001)². Mais pour exister socialement, il faut être détenteur d'une propriété privée et d'un travail selon le sociologue J-F Laé (2003). De fait, la réponse des acteurs, au travers de l'établissement de leur autonomie politique, fut de s'assurer que chacun puisse occuper une propriété « dans leur Nouveau Monde », c'est pourquoi ils ont mis en place une collectivisation des terres et la création de maisons individuelles pour tous avec une contribution faisant office de loyer à hauteur de 15 euros par mois. S'il est difficile d'avoir accès à cette forme de propriété (Girard 2015) « dans le système extérieur capitaliste » comme disent les habitants, au sein de leur village, ce n'est pas le cas. Ce fonctionnement s'inscrit plutôt comme une réponse de leur part au capitalisme et une manière d'entrer en rupture avec les rapports de force normalisés à l'extérieur. Pour compléter cela, le travail est également repensé et placé sous le signe de l'égalité salariale et d'un turn-over permanent se voulant imposer une égalité dans les tâches et la force de travail donnée.

1.2. ... à une reconfiguration philosophico-sociale...

Pour parfaire cette réexistence sociale, offrir une sécurité matérielle aux individus n'était pas suffisant. Il fallait que ceux-ci retrouvent une estime de soi. Leurs expériences de vies et les situations vécues étaient imprégnées d'une grande violence symbolique qui les a marqués. Par violence symbolique, nous entendons une violence camouflée

1 Terres ou maisons

2 Chômage et autres cotisations diverses qui doivent permettre de pallier le manque d'insécurité produit par l'absence d'une propriété privé

ou encore une « violence douce, invisible, méconnue comme telle, choisie autant que subie, celle de l'obligation, de l'hospitalité, du don, de la dette, de la reconnaissance, etc. » (Bourdieu 1979). C'est une violence qui a toujours pour conséquence de blesser l'estime de soi des individus à travers leurs identifications privilégiées à un groupe ou un territoire, etc. (Braud 2003). La violence est alors ressentie au travers d'un mal-être d'ordre psychologique : humiliation, insécurité, rancœur, dégoût, etc. Il apparaît alors le caractère particulièrement douloureux des atteintes portées à l'individu. Et c'est contre cette forme de violence symbolique que ce village apparaît comme un bouclier. L'exemple d'un habitant vient illustrer cette idée. Ce dernier m'explique rapidement qu'avant de vivre à Marinaleda, il « se sentait inutile, il n'était rien et n'avait rien ». Son impossibilité à trouver du travail le pesait « terriblement ». La violence symbolique est alors bien identifiable au travers des propos comme « *se sentir inutile* ». Ce sont toutes des idées, des façons de penser qui se répandent dans la société actuelle et qui dominent. La violence symbolique est un rapport de force implantée par le capitalisme qui norme la société actuelle. De fait, elle influe sur l'identité de soi et sur la place accordée à notre existence sociale.



Fig.2. Image d'archive d'un groupe d'habitant se répartissant le travail bénévole à la construction du village.

Mais au sein de cette alternative, les prédispositions biographiques et l'entre-soi présents évincent les schémas de pensée trop aliénants. Il s'agit de ne pas dominer ni imposer une structure de pensée unique comme étant légitime. La liberté et l'expression de chacun sont mises en avant notamment au travers d'assemblée plénière mensualisée où chacun peut s'exprimer et où les votes sont faits par tous à main levée. Pour les plus jeunes, l'école est pensée pour apprendre des valeurs considérées comme essentielles, par exemple la paix, l'amour, le respect, l'écologie, le développement personnel, etc. Même si de grandes règles sont à suivre pour maintenir l'entretien et l'équilibre du village, l'agentivité et l'autonomie individuelle doivent perdurer telle une norme afin d'assurer l'autonomie collective.

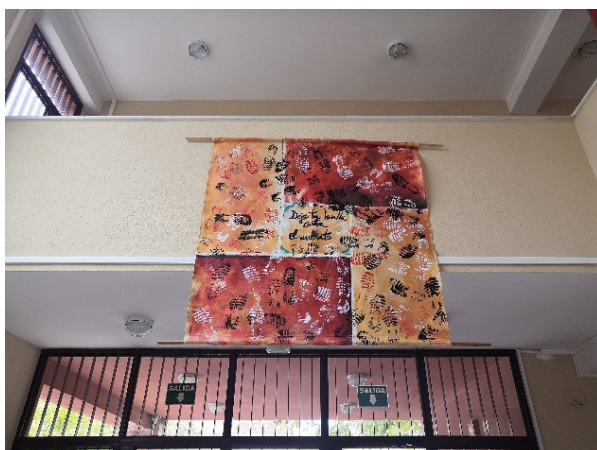


Fig.3 et 4. À gauche, fresque dessinée par les enfants du collège contre les violences faites aux femmes. À droite, l'escalier des valeurs menant aux salles de cours. Chaque marche évoque une valeur spécifique.

1.3. ... qui s'ancrent dans l'espace habité

Enfin, la façon dont a été pensée l'urbanité va dans ce sens. Les individus sont invités à s'approprier pleinement leur maison individuelle. Il est possible de l'agrandir et de la décorer selon l'individualité de chacun. L'espace public est investi de nombreux graffitis qui sont alimentés et entretenus par les habitants. Les rues, les jardins et les places sont bâtis et entretenus collectivement, notamment au travers d'événements comme les dimanches rouges où les habitants du village se réunissent bénévolement pour faire les tâches nécessaires, ponctuées de manière festive par un repas et de la musique. Ce sont toutes des stratégies centrées autour de la matérialité de l'espace, mais qui permettent aux individus de se sécuriser d'un point de vue de l'identité de soi et de l'estime sociale, car ces derniers se sentent utiles et intégrer dans un projet qu'ils élaborent au même titre que les autres.



Fig.5 et 6. À gauche, un tag se trouvant sur la rue principale du village indiquant « contre le capital, la guerre sociale ». À droite, le gymnase du village orné par Che Guevara.

De fait, on distingue que toute cette alternative politique va se bâtir en réponse au latifundium, mais plus largement au capitalisme qui s'y lie : en effet, le latifundisme est un modèle qui implante très tôt le capitalisme en milieu agricole andalou au travers de la salarisation des travailleurs et de l'orientation marchande de la production. Dans ce contexte, les travailleurs vont être violemment expulsés de leurs terres qui sont octroyées à la grande bourgeoisie, ils vont être transformés en journaliers agricoles et par conséquent en force de travail dépossédés de leurs moyens de production. Alors, le latifundisme s'identifie sociologiquement comme « une structure sociale génératrice d'inégalité » (Sevilla Guzman 1981). C'est un système politique qui organise la vie des paysans andalous et qui les maintient dans une situation d'extrême précarité.

De fait, la mobilisation sociale pour l'obtention de la terre a été une stratégie militante qui a permis la refonte d'un système alternatif complet. En partant d'expériences de vies communes, les acteurs ont institutionnalisé par la lutte un mouvement permettant de répondre aux rapports de force imposés par le système latifundiste : les terres obtenues vont garder leur rôle de structure sociale, mais cette fois-ci dans le but de générer un système porteur d'égalité et d'autonomie à la fois individuelle et collective. Leur remaniement du politique laisse donc place à une philosophie et une pratique du quotidien socialement repensées. Aussi, les habitants rappellent que, même s'il y a des pensées dominantes, chacun est proprement différent et le respect de cette différence est primordial. Elle doit s'exprimer au sein de débats qui sont encouragés, ce qui rend le système plus vivable et agréable pour ses résidents. Alors, la politique des lieux redonne à chaque individu une valeur et une importance à ses pensées, à son être pensant reconnu et réhumanisé au sein de son habité. Mais plus encore, cela permet d'affirmer les individus au sein d'un groupe agissant, politiquement défini et ayant une force d'action pour exister et agir face à des rapports de force contraignants.

2. Changer les rapports de force avec le capitalisme : stabiliser la création d'une nouvelle force politique

Une fois les terres obtenues et le village bâti, il était nécessaire pour les habitants de sécuriser ce nouvel espace et de penser sa pérennisation. En ce sens, de nouvelles stratégies d'adaptations et de survies vont être mises en place. Ces dernières ont pour but de faire face à des rapports de force toujours présents au travers des interactions entre l'alternative et le système global extérieur contre lequel elle se dresse. Ces stratégies vont alors prendre de multiples formes : culturelles³, pédagogiques pratiquées⁴ ou encore travail bénévole régulier⁵. Toutes ces activités véhiculent des valeurs ainsi qu'une idéologie spécifique, tout en s'articulant entre elles pour créer un habitus (Bourdieu, 1972) au commun. Ainsi se dégage ce qu'on appelle un capital militant (Matonti, Poupeau, 2004), soit un ensemble de savoirs et de pratiques qui se transmettent entre les individus pour maintenir la mise en place de cette nouvelle organisation, en prise avec des rapports de force permanents venant de l'extérieur. Aujourd'hui, le capitalisme contre lequel les Marinalenos s'élèvent n'est plus un simple système économique, mais un état capitaliste (Harari, 2022) dont l'influence est diluée dans chaque sphère de la vie quotidienne. C'est pourquoi, les stratégies d'adaptations et de survies mises en place ne s'arrêtent pas à l'aspect matériel, mais s'étendent afin d'assurer une survie à l'idéologique alternative pensée pour inverser les rapports de domination.

Toutefois la transmission d'une idéologie subversive et de ses valeurs reste fragile selon les habitants. C'est pourquoi cette transmission se couple et se cristallise au travers de l'espace public et des infrastructures qui le composent. Principalement, le syndicat est une structure essentielle. Établi pour la défense de leurs intérêts communs à la création du village, la matérialisation dans l'espace d'un organisme représentant les luttes menées permet aux acteurs de se réunir autour de quelque chose de construit et d'organiser. Il contribue à révéler, par l'union des individus en son sein, une force politique agissante contre quelque chose et ancrée dans le temps. Mais surtout, ce syndicat rend possibles l'expression, l'implication et l'intervention des individus sur le système politique en se plaçant comme un outil démocratique réel (Rosanvallon, Dupin, 2006). Il redonne aux journaliers une agentivité (Barker 2005), une puissance d'agir sur leur vie.



Fig.7 et 8. À gauche, le café du syndicat contenant l'inscription « un autre monde est possible ». À droite, l'entrée du syndicat des travailleurs agricoles.

Aussi, comme nous l'avons évoqué, le fait que les infrastructures soient décorées de tags spécifiques ancre visuellement l'opposition dans l'espace public. Plus encore, les noms des rues sont rebaptisés⁶ par les habitants afin de s'approprier dans les moindres détails cet espace alternatif. De fait, nous pouvons dire que la création et l'incarnation

3 Concerts antifascistes, conférences, foire, semaine de la culture...
4 Théâtres interactifs, animations immersives...
5 Les dimanches rouges, préparatif des événements...
6 Rue Che Guevara, Avenue de la paix, Rue Blas Infante...

dans l'espace public de ces stratégies sont un premier temps de transformation du politique par des individus aux prédispositions biographiques militantes. Cela permet d'impulser une nouvelle dynamique politique, par laquelle le miroir des dominations se brise, laissant place à un nouveau modèle se voulant égalitaire.

3. Au sein même du village, des rapports de force différents ?

Pour finir, il est important de se demander si ces stratégies établies contre des rapports de force principalement issus du système capitaliste n'en ont pas créé d'autres. Selon les analyses de terrain, bien que le village en lui-même soit matériellement, de par son action politique permanente, en rapport de force avec le système extérieur, n'impacte pas la qualité de vie et l'autonomie des individus qui vivent cette alternative. Attachés à l'idée « de toujours faire mieux », les habitants luttent toujours, mais il n'y a plus d'urgence sociale et de besoin immédiat de survie. C'est en tout cas un fait sur ces 30 ans écoulés.

Toutefois, ce système s'use aujourd'hui. Les fondateurs ont vieilli et souhaitent le transmettre aux plus jeunes. Mais ces derniers paraissent réticents. Cette transmission d'une génération à l'autre va marquer un deuxième temps de transformation du politique. Si le premier temps marquait un changement sur le système politique global, en instaurant un contre-pouvoir faisant rempart aux dominations, celui-ci va marquer un besoin de changement interne au sein du village. En effet, la nouvelle génération veut à ce jour impulser de nouvelles stratégies répondant plus à leur besoin, à des besoins situés temporellement. De fait, ils remettent en question certains pans actuels de cette autonomie politique. Cette remise en question va rendre visible l'existence de rapports de force spécifiques. Le village semble donc être face à une situation nécessitant de se mouvoir et de s'adapter à l'arrivée de cette nouvelle génération, afin de penser collectivement leur propre survie, celle de l'autonomie politique visant à briser les dominations. Ce nouveau besoin de stratégies d'adaptation va alors révéler la complexité de faire commun détaché des rapports de force.

3.1. Un maire entre porte-parole et leader

À la fondation du village, et malgré son fonctionnement autonome, la loi exige l'élection d'un maire à la municipalité de Marinaleda. De fait, les habitants vont élire une figure centrale de la lutte pour ce poste en 1991. Ce dernier doit assurer une fonction de porte-parole au sein d'une démocratie qui s'applique comment étant directe. C'est-à-dire qu'une fois les décisions prises collectivement au travers des assemblées, ce maire fait office de passerelle entre les demandes du village et les institutions extérieures telle que la gouvernance régionale de Séville. C'est un rôle essentiel puisque « autonome » ne veut pas dire « hors sol ». Marinaleda est une alternative territorialisée qui reste inscrite dans un système hégémonique avec lequel il faut aujourd'hui composer à la fois en interne, mais aussi en externe. Et c'est en partie le maire qui sert de lien catalyseur dans ces rapports de force entre les deux pans politiques. Mais la personnification de ce dernier va émerger comme problématique. Meneur de lutte, rhétorique impactant, portant la barbe en signe d'opposition au système, engagé contre la pauvreté, ce sont toutes des caractéristiques qui ont construit un personnage symbolique fort : « c'est le plus grand syndicaliste que j'ai vu », « nous lui devons une grande partie du projet, c'est lui qui a su entraîner nos luttes », « c'est notre père idéologique, c'est un homme bon ». De fait, la symbolique qui entoure ce porte-parole le place plutôt dans une situation de leadership utile et nécessaire à la mobilisation et à l'opposition du groupe, mais aujourd'hui cette posture symbolique entraîne des rapports de force pour différentes raisons. Tout d'abord, les plus anciens, de par leur vécu avec le maire, considèrent globalement tous qu'il est indispensable en tant que leader. Pour eux, le village est pris dans un rapport de force permanent avec l'extérieur qui nécessite un maire ayant pour rôle celui du leader plus que de porte-parole. Mais pour les plus jeunes, cette position de leader n'a plus sa place et est dépassée. Elle révèle selon eux d'un problème de démocratie directe et privilégie une posture de porte-parole au sein d'un peuple écouté lors d'assemblées

plénières plus régulières. Il y a donc une dichotomie des représentations du village et des rapports de force dans lesquels il est pris. Pour les plus jeunes, le besoin d'un leader voulu par les plus anciens n'est pas légitime, car ils sont habitués à ce système et ne placent pas le village dans une situation de lutte permanente. De plus, si pour les plus âgés il n'est pas possible de « faire lutte » sans leader, les plus jeunes posent la question et mettent en branle l'autonomie politique qui se doit alors de reconsidérer cet état de fait sur lequel ils se sont bâtis.



Fig.9. Tableau figurant dans l'ancienne maison de la culture, montrant le maire du village entouré des habitants.

Ensuite, une sorte de don et contre-don personnifié (Mauss 1925) va apparaître. En habitant les maisons, en usant des infrastructures publiques et en jouissant des droits et possibilités qu'offre le village, une sorte de dette se crée entre les habitants et la figure du maire. S'ils lui doivent en partie la réussite des luttes et le rehaussement de leur niveau de vie jusqu'à aujourd'hui, alors les habitants se doivent de s'impliquer dans le projet et d'entrer dans ce projet aux nouvelles règles. Il y a donc l'idée qu'il faut rendre au village, mais comme le village est en partie personnifié par le maire, alors il faut rendre au maire au travers d'une reconnaissance qui passe par sa façon d'habiter le lieu. Une situation de domination symbolique apparaît alors même que le village souhaite théoriquement s'en détacher. Cette situation ne pose pas de problème au départ, car le contexte sociopolitique dans lequel étaient les individus a fait qu'ils ont accepté de lui donner ce rôle de leader avec ce que cela implique. Il y avait consensus autour de cela pour le peuple fondateur du lieu et c'est une situation qui convenait à tous, car elle leur permettait d'accéder à des besoins individuels et collectifs. Alors, même si des rapports de force existaient dans l'absolu, ils n'étaient pas conscientisés comme tels et ne relevaient pas d'une réalité sociale pour les individus. Mais pour leurs descendants, le contexte a changé et cette légitimité du maire comme leader pose aujourd'hui question et impact les jeunes individus qui conscientisent des rapports de force car la situation dans laquelle ils s'inscrivent s'est modifiée. Il ne s'agit pas alors d'effacer totalement ces rapports, mais de considérer leurs impacts sur la vie des individus dans le but de trouver un équilibre au groupe.

3.2. Socialisations multiples et conflictuelles

La présence de socialisations multiples va en partie créer des rapports de forces entre les habitants. Malgré la transmission du capital militant entre les générations, le village donne à voir des comportements issus de socialisations diverses. Car ce capital militant véhiculé au travers de savoirs et de théories mute au contact des individus qui le reçoivent. Ceux-ci l'interprètent par le filtre de leurs expériences de vie personnelle. Par un regard idéal-typique, nous allons voir apparaître une dichotomie qui va amener un rapport de force entre les générations.

Pour les saisir, il faut comprendre la population du village au travers de la définition des générations de Karl Mannheim (1990). Pour lui, l'importance des événements vécus

ou non cristallise une conscience historico-sociale chez un groupe et c'est cela qui les formes en tant que génération. Pour Marinaleda, les anciens et une partie de leurs enfants se sont composés comme génération au travers d'événements marquants que sont les luttes ou la fin du régime de Franco. Ils ont donc eu une socialisation par traumatisme qui détermine aujourd'hui la façon dont ils perçoivent leurs stratégies et ce qu'ils ont mis en place. Mais pour les plus jeunes, qui n'ont pas vécu d'événements importants ou marquants, nous allons parler de socialisation « d'ayants droit », c'est-à-dire par laquelle ils ont été protégés et n'ont jamais connu de grandes difficultés. Ils ont pu jouir de ce qu'ont obtenu les anciens comme une normalité.



Fig.10. Illustration de terrain d'assemblée plénière. Ces dernières commencèrent à faire écho aux rapports de force présent au village de par la conflictualité régnante.

Ce décalage d'expérience vécue va être source de conflit, car chacun ne va pas percevoir le village et son devenir de la même façon. Les plus jeunes ne saisissent pas de la même façon les enjeux qui entourent la mise en place de ces stratégies d'oppositions et les anciens vont avoir des attentes auprès des jeunes que ceux-ci ne comprennent pas. Les plus âgés évoquent : « Pour les jeunes, c'est un sacrifice de travailler la terre, alors que nous on sait que c'est grâce à elle qu'on a pu s'établir comme on l'est aujourd'hui ». Alors, ce décalage générationnel idéal-typique va créer des rapports de force et domination entre les anciens et les plus jeunes. Par exemple, la légitimité des critiques venant des jeunes et leurs participations au sein de la vie politique va être mises en lien avec leur implication dans le village : « Pour critiquer le lieu, il faut s'y investir », « Les plus jeunes critiquent, mais ne veulent pas travailler aux champs, ils ne veulent pas s'impliquer donc pourquoi critiquer s'ils ne s'impliquent pas ? ». Pourtant, une partie des plus jeunes explique leurs réticences par des problèmes plus larges de gestions économiques du lieu⁷. Mais les affects de chacun freinent le débat qui ne vise plus à construire collectivement une pensée, mais à défendre certaines valeurs et pans idéologiques en mouvement. Si cette situation est porteuse de rapport de force, c'est, car elle met en jeu l'institutionnalisation du capital militant sur lequel repose l'ensemble de l'alternative. L'enjeu est de composer entre passé et présent au travers d'une situation de débat reconstruit permettant de réfléchir ensemble à ce qu'il est nécessaire d'institutionnalise ou non aujourd'hui de ce capital militant : « On doit pas avoir peur des tempêtes, des conflits, on doit réfléchir ensemble et aboutir à quelque chose de penser collectivement », « Il faut demander aux jeunes ce qu'ils veulent pour l'avenir et il faut réussir à changer le village pour qu'il convienne à tous aujourd'hui. Les temps ont changé ». Nous saisissons alors que l'histoire, la composition et la contemporanéité des générations sont importantes pour saisir les enjeux qui entourent la durabilité des stratégies mises en œuvre et l'existence des rapports de force.

3.3. Apparition d'une méritocratie par l'expérience

En creusant cette question des générations et des socialisations, il apparaît un rapport de force au travers de la notion de « mérite de la lutte ». Comme évoqué,

on observe une critique du modèle en place par les plus jeunes qui voudraient une organisation nouvelle qui s'adapte à leurs besoins aujourd'hui. Mais les anciens, par peur de tout perdre, refusent de modifier quoi que ce soit. Ils considèrent leur territoire comme sacré et ne souhaitent pas le mettre en péril. Par exemple, on me dit : « celui qui critique le logement à Marinaleda mérite la mort ! C'est un cadeau ce qu'on a comparé à avant ». Ces affects forts vont donc amener le fait que les anciens vont dénier les demandes des plus jeunes. Pourtant, cette autonomie politique est quelque chose de vivant, en mouvement et qui doit donc s'actualiser pour continuer d'exister : « on ne doit jamais oublier que notre but est de toujours faire mieux, avancer ». Elle se doit alors de rester dans le domaine « du réalisable » sans tomber dans celui « du dépassement ou du rêve » (Ricoeur 1997).

Mais actuellement, le village se trouve dans une situation de stabilité sous tension et des rapports de force resurgissent dans le champ politique. Et ces rapports sont légitimés par un mérite de la lutte : les anciens appuient leur position comme péremptoire au travers d'arguments tels que « moi j'ai lutté pas toi donc je sais mieux ce qu'il faut faire » ou encore « moi j'ai connu la famine, je sais ce qu'on doit faire pour éviter ça ». Mais aussi, nous allons voir se profiler une meilleure écoute, dans les prises de décisions, des personnes en fonction de leur vécu de la lutte, mais aussi de leur place dans la lutte, des actions qu'ils ont menées, etc. Donc il y a un rapport de domination autour d'une lutte sacralisée et placée sous le signe du mérite. De fait, la survie de cette alternative, des stratégies qui ont été établies, des droits, normes et valeurs acquis pour améliorer le quotidien d'une population abimée reposent sur la mise en place de nouvelles stratégies d'adaptations, en faveur des plus jeunes, passant notamment au travers de compromis de générations afin que chacun y trouve son compte.

Conclusion

Pour conclure, nous avons tenté de mettre en évidence dans ce texte les stratégies politiques possibles pour modifier les rapports de forces, tout en essayant de saisir leur durabilité. Si l'étude chronologique de Marinaleda met en évidence diverses stratégies d'adaptation de ce territoire vis-à-vis des contraintes extérieures dans le but de « faire autre », elle nous montre aussi que la pérennité de ces stratégies est fragile, notamment car elles sont soumises aux modifications démographiques et contextuelles d'une société en perpétuel mouvement. En ce cas, il est intéressant d'évoquer que ce cas d'étude met en relation un ensemble d'éléments montrant que les rapports de force semblent justement légitimes lorsqu'ils apparaissent dans une période de mutation. Malgré les différentes individualités, c'est un groupe social spécifique qui s'est créé au moment des luttes et de la création de cette autonomie politique d'opposition. Par la suite, celui-ci s'est modifié et élargi pour inclure de nouvelles générations avec lesquels il faut s'ajuster et s'entendre, chacun voulant imposer une vision sociale particulière. C'est alors un processus complexe qui s'engage afin de mettre en place un état de stabilité et d'égalité vécu comme tel par les habitants ces trente dernières années. De plus, la contemporanéité est importante pour saisir l'impact, l'enjeu et la construction des rapports de force existants ou non. Le terrain montre que l'urgence sociale de l'époque a permis à l'autonomie politique de se placer comme une alternative de réexistence sociale en comparaison avec les rapports de force et de domination véhiculés par le système global. Ainsi, les habitants ont pu s'approprier le lieu et saisir le sens des stratégies mises en place. Mais maintenant que cette alternative prend le chemin de la pérennité et s'agrandit, les défauts apparaissent plus fortement et il faut repenser les stratégies en incluant les nouvelles générations afin d'imaginer pouvoir laisser à l'écart les rapports de dominations trop importants. Nous pouvons nous interroger sur la possibilité de faire société sans rapport de force et ce terrain nous invite à la réflexion en questionnant la façon dont sont exercés ces rapports et comment ils sont ressentis et perçus par les différentes parties en fonction de leur temporalité propre. C'est en décortiquant le type de rapport et les interactions dans lesquelles ils prennent place que nous pouvons mieux saisir les enjeux qui les entourent.

Bibliographie

Barker Chris, 2005, *Cultural Studies: Theory and Practice*, London, Sage, 448 p

Bourdieu Pierre, 1972, *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédée de « Trois études d'ethnologie kabyle »*, Travaux de Sciences Sociales

Bourdieu Pierre, 1979, *La Distinction, Critique sociale du jugement*, Collection le sens commun

Braud Philippe, 2003, «Violence symbolique et mal-être identitaire», dans *Raisons politiques* (no 9), pages 33 à 47

Castel Robert, Claudine Haroche, 2001, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Fayard

Cossart Paula, 2017, «Le communalisme comme « utopie réelle»», dans *Participations* (N° 19), pages 245 à 268

Crozier Michel, Friedberg Erhard, 1977, *L'acteur et le système*, Sociologie politique

Girard Violaine, 2015, *L'accession à la propriété : facteur de division des classes populaires ?*, Savoir / Agir , Éditions du croquant, p 39

Harari Noah Yuval, 2022, *Sapiens: une brève histoire de l'humanité*, Albin Michel

Laé Jean-François, 2003, «L'intimité : une histoire longue de la propriété de soi», *Sociologie et société*, numéro 35, p 139-147

Leroux Nadège, 2008, «Qu'est-ce qu'habiter ? : les enjeux de l'habiter pour la réinsertion», dans *VST - Vie sociale et traitements* (n° 97), pages 14 à 25

Ma Mung Emmanuel, 2007, «Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales», F. Dureau, M.A. Hily, *Les mondes de la mobilité*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 25-38

Manheim Karl, 1990, *Le problème des générations*, Armand Colin

Mauss Marcel, 1925, réédition 2012, *Essai sur le don*, Quadrige

Matonti Frédérique, Poupeau Franck, 2004, «Le capital militant. Essai de définition», dans *Actes de la recherche en sciences sociales* (no 155), pages 4 à 11

Ricoeur Paul, 1997, *L'Idéologie et l'Utopie*, Le Seuil

Rosanvallon Pierre, Dupin Frédéric, 2006, «La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance», dans *Le Philosophoire* (n° 27), pages 257 à 263

Sevilla Guzman Eduardo, 1981, *El latifundio, como constante histórica, el país*, https://elpais.com/diario/1981/08/11/economia/366328801_850215.html

Warchol Nathalie, 2012, *Autonomie, dans les concepts en sciences infirmières*, pages 87 à 89

SATURNE CONTRE JUPITER. OPPOSER LES RÉCITS MÉLANCOLIQUES AUX NARRATIONS DOMINANTES

Antonino Sorci

Université Paris III - Sorbonne Nouvelle, Littérature générale et comparée

RÉSUMÉ

Après avoir contesté l'idée de la « fin des grands récits », dans une première partie nous mettons en évidence, par l'analyse d'extraits tirés des ouvrages d'Emmanuel Macron, de Marine Le Pen et de Jean-Luc Mélenchon, trois traits formels de ce qui constitue pour nous le grand récit de notre siècle, ce que nous proposons d'appeler le « récit jupitérien ». Dans une seconde partie, nous montrons comment le « récit collectif mélancolique » des Gilets Jaunes constitue une forme de récit alternatif aux narrations des politiciens contemporains. Dans la conclusion, nous exposons quelques considérations au sujet des effets que peut produire l'adoption du récit collectif mélancolique en tant que grand récit contemporain.

Mots-Clés : Narratologie ; rhétorique ; discours politique ; Gilets Jaunes ; mélancolie.

ABSTRACT

I highlight, in a first part, by analyzing extracts from the books of Emmanuel Macron, Marine Le Pen and Jean-Luc Mélenchon, three formal features of what constitutes the master narrative of our century, what I propose to call the "Jupiterian narrative". In a second part, I show how the «collective melancholic narrative» of the Yellow Vests constitutes a form of alternative discourse to the narratives of contemporary politicians. In the conclusion, I outline some considerations about the effects that the adoption of the collective melancholy narrative of Yellow Vests can produce as a contemporary master narrative.

Key words : Narratology; rhetoric; political discourse; Yellow Vests; melancholy

BIOGRAPHIE

Antonino Sorci, docteur en littérature générale et comparée de l'université Sorbonne Nouvelle, mène des recherches au croisement de la littérature, la philosophie, les sciences cognitives et les sciences sociales. Il a été chercheur invité à Montréal, Sibiu, Berlin, Oxford. Il est l'auteur notamment de *La Condition narrative. La fable de l'aristotélisme* (paru en 2023 aux éditions Classiques Garnier).

Introduction

Depuis la publication de *La Condition postmoderne* de Jean-François Lyotard, c'est devenu un lieu commun, en sciences humaines et sociales, d'évoquer la « fin des grands récits ». L'historien Johann Chapoutot, dans son ouvrage *Le Grand récit : Introduction à l'histoire de notre temps*, publié en 2021, affirme qu'à l'époque actuelle n'existeraient que des récits qui survivent « à l'état parcellaire¹ », ou « sous forme de ruines² », à l'issue d'un siècle où « les grands récits hegelien ont peut-être provisoirement disparu³ ». Au vu de cette situation, des chercheurs en narratologie comme Michael Bamberg et Alexandra Georgakopoulou souhaitent tourner le dos à la « longue tradition des grandes histoires⁴ », pour analyser « la façon dont les gens utilisent réellement les histoires dans des situations quotidiennes⁵ ». Les *small stories*, selon Sylvie Patron, représentent désormais un « nouveau paradigme pour les recherches sur le récit⁶ ». Le développement fulgurant des interactions de courte durée, grâce à un emploi quotidien des réseaux sociaux par un grand nombre d'individus, au tournant du nouveau siècle, semble confirmer les affirmations de ces chercheurs. Sans vouloir mettre en doute l'usage régulier des *small stories* par de nombreux citoyens, j'aimerais mettre en évidence ici le fait que, contrairement à ce que pense J. Chapoutot, les grands récits n'ont pas disparu, et qu'ils contribuent avec les « petits récits » à structurer l'espace médiatique et social contemporain. En particulier, il me semble qu'il existe au moins deux grands récits, ayant des caractéristiques formelles communes, qui perdurent encore de nos jours. D'un côté, le *récit néo-libéral*, qui, comme le souligne Wendy Brown, vise à « disséminer le modèle du marché dans tous les domaines et activités⁷ ». L'emprise de ce récit sur la vie des individus est telle qu'on pourrait affirmer, avec Pierre Dardot et Christian Laval, que le néolibéralisme constitue « la nouvelle raison du monde⁸ ». D'un autre côté se trouve le *récit populiste*, qui est centré sur « l'invocation d'un peuple-Un⁹ ». Ce récit a pris une ampleur considérable depuis le début du XXI^e siècle, au point que Pierre Rosanvallon appelle celui-ci « le siècle du populisme ». Comme je l'ai indiqué plus haut, ces deux genres de récit présentent des points communs d'un point de vue formel. Leur comparaison peut être utile afin de mettre en exergue les caractéristiques de ce que j'appellerai le « récit jupitérien », en référence au dieu romain évoqué par Emmanuel Macron lors de son premier mandat, qui symbolise une certaine posture d'auteur que les politiciens contemporains souhaitent incarner. Par sa capacité à représenter le point de rencontre entre deux formes de récit qui souvent ont été décrites comme inconciliables, voire opposées, on pourrait affirmer que le récit jupitérien constitue désormais le cadre de référence dominant de notre époque. Ainsi, j'aimerais analyser les traits principaux de ce type de récit dans une première partie, par l'interprétation d'extraits tirés des ouvrages des leaders des trois partis politiques principaux en France, *Révolution* d'Emmanuel Macron, *L'Ère du peuple* de Jean-Luc Mélenchon et *Pour que vive la France* de Marine Le Pen. Dans cette partie, j'aimerais tout particulièrement souligner la manière dont ces auteurs/politiciens ont intégré les principes de la narrativité énoncés par Aristote dans la *Poétique*. L'analyse du récit jupitérien ne constituera pas le seul objet de cet article : dans une seconde partie, je souhaite aussi explorer une forme de récit que je considère comme alternatif au récit jupitérien, à savoir ce que j'appelle le « récit collectif

1 J. Chapoutot, *Le Grand récit. Introduction à l'histoire de notre temps*, Paris, Presses Universitaires de France, 2021, p. 259.

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*, 254.

4 A. Georgakopoulou, « Thinking big with small stories in narrative and identity analysis », *Narrative Inquiry*, vol. 16, no 1, 2006, p. 123.

5 M. Bamberg, et A. Georgakopoulou, « Small stories as a new perspective in narrative and identity analysis », *Text and Talk*, vol. 28, no 3, 2008, p. 378.

6 S. Patron, éd. *Small Stories. Un nouveau paradigme pour les recherches sur le récit*, Paris, Éditions Hermann, 2020.

7 W. Brown, *Défaire le dèmos : Le néolibéralisme, une révolution furtive*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018, p. 33.

8 P. Dardot, et C. Laval, *La Nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009.

9 P. Rosanvallon, *Le Siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*, Paris, Seuil, 2020, p. 37.

mélancolique ». Le choix de ce nom n'est pas dû au hasard : l'opposition entre Jupiter et Saturne, l'astre qui est traditionnellement associé à la mélancolie, traverse toute l'histoire des idées, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Dans le cadre de mon analyse, je ne souhaite pas m'éloigner de la manière dont cette opposition a été abordée au cours de l'histoire du traitement de la mélancolie. De la même manière que des auteurs comme Marsile Ficin, j'associerai Jupiter aux pratiques narratives des individus « qui mènent une vie commune¹⁰ », et Saturne aux récits de ceux qui se tiennent « à l'écart de l'ordinaire¹¹ ». On observera notamment que les narrations mélancoliques représentent des épisodes de rupture qui se produisent lors de circonstances souvent inattendues, comme la révolte des Gilets jaunes en France. Dans ma conclusion, j'aimerais exposer les risques et les bénéfices que comporte la diffusion généralisée de récits mélancoliques. L'adoption du récit collectif mélancolique en tant que grand récit du XXI^e siècle pourrait produire deux effets opposés : soit, d'un côté, elle pourrait favoriser le pluralisme et la valorisation de la mémoire des luttes qui ont été menées par les vaincus de l'histoire ; soit, d'un autre côté, elle pourrait représenter un puissant levier pour la légitimation définitive du récit jupitérien en tant que mode d'expression exclusif et totalisant. Tout dépend de la conscience historique des auteurs de ces récits : s'il est vrai que, historiquement, la mélancolie a alimenté les espérances et les aspirations utopiques des révolutionnaires, il est aussi bien vrai que les récits « ni de droite, ni de gauche », comme l'affirme Zeev Sternhell, ont favorisé l'avènement du régime fasciste en France et en Europe¹². Un positionnement idéologique moins ambigu pourrait contribuer à transformer la « mélancolie jaune » des narrations contemporaines en une mélancolie créatrice, intersubjective et plurielle, telle que celle décrite par Enzo Traverso dans son ouvrage *Mélancolie de gauche. La force d'une tradition cachée (XIX^e – XXI^e siècle)*.

1. 1. Aristote et Jupiter : les deux figures tutélaires des grands récits contemporains

On a souvent affirmé que le discours politique d'E. Macron incarne les principes de la rationalité néolibérale. Myriam Revault d'Allonnes notamment, affirme que l'« esprit du macronisme » est mu par une logique de type néolibéral, à savoir « celle d'un homme "entrepreneur de soi", performant et inséré dans une compétition généralisée¹³ ». On a aussi souvent présenté le discours des leaders des partis dits « populistes » et celui d'E. Macron comme deux réalités inconciliables. Jürgen Habermas, par exemple, considère la rhétorique d'E. Macron comme un instrument puissant afin de lutter « contre les chimères des "souverainistes" français¹⁴ ». Il est plus rare d'avoir cherché des points communs entre le récit populiste et celui de la rationalité néolibérale. Dans le but de contribuer à combler cette lacune, j'aimerais présenter trois éléments formels communs aussi bien au récit populiste qu'au récit néolibéral, en m'appuyant sur l'analyse d'extraits tirés des ouvrages d'E. Macron, de M. Le Pen et de J.-L. Mélenchon. Ceux-ci constituent, à mes yeux, les traits essentiels des trois formes différentes de récit jupitérien qu'énoncent ces auteurs/politiciens.

En premier lieu, dans leurs narrations, ces auteurs font un usage particulier des voix narratives. Plus précisément, ils alternent très souvent un récit à la première personne du singulier avec celui décliné à la première personne du pluriel. Comme le met en évidence Natalya Bekhta, les récits énoncés par un narrateur pluriel expriment la

10 M. Ficin, De Triplici vita, cité par R. Klibansky, E. Panofsky, et F. Saxl dans *Saturne et la mélancolie, études historiques et philosophiques : nature, religion, médecine et art*, Paris, Gallimard, 1989, p. 429.

11 *Ibid.*

12 Z. Sternhell, *Ni droite ni gauche. L'idéologie fasciste en France*, Paris, Gallimard, 2012.

13 M. Revault d'Allonnes, *L'Esprit du macronisme ou l'art de dévoyer les concepts*, Paris, Seuil, 2022, p. 11.

14 J. Habermas, « Ce fascinant Monsieur Macron », L'Obs, paru le 25 octobre 2017, URL : <https://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20171025.OBS6471/ce-fascinant-monsieur-macron-par-jurgen-habermas.html>, Consulté le 26 novembre 2022.

subjectivité d'un « je » collectif¹⁵. L'alternance entre le « je » et le « nous » dans le discours de ces politiciens vise à légitimer la posture de l'auteur, qui affirme pouvoir incarner l'esprit de la communauté à laquelle il s'adresse. Dans les récits de ces politiciens, cette alternance suit un schéma préétabli : au récit d'un « je » qui présente à ses interlocuteurs son histoire personnelle, suit le récit d'un « nous » qui affirme avoir vécu une histoire similaire. Prenons l'exemple suivant, tiré de *Pour que vive la France* de M. Le Pen :

Mon expérience, ce fut l'hostilité en ma qualité de « fille de Le Pen » [...] j'ai pris très tôt l'habitude d'affronter puis d'analyser [...] Cette injustice aurait suffi à motiver mon engagement politique. Mais elle se double d'une autre injustice, celle qui résulte des mensonges proférés depuis bientôt quarante ans [...] Depuis des décennies, on nous explique que le chômage est inéluctable, que la crise sans cesse recommencée est une sorte de fatalité. Et simultanément, on nous assène que les remèdes ultralibéraux administrés au malade sont les seuls susceptibles de le guérir – la guérison tant annoncée étant cependant sans cesse différée¹⁶.

Dans cet extrait, au récit du parcours semé d'embûches du « je » qui raconte suit la narration d'un « nous » qui subit des injustices qui « résultent des mensonges proférés » par les gouvernants. On retrouve la même technique narrative dans *Révolution* d'E. Macron. Ici l'alternance entre les voix narratives se révèle de manière quasi-programmatique : aux deux premiers chapitres intitulés respectivement « ce que je suis » et « ce que je crois », suit un troisième chapitre intitulé « ce que nous sommes ». Dans cet ouvrage, l'alternance entre le « je » et le « nous » suit un chemin tout à fait particulier. À un « nous » qui se pose des questions sur son avenir, répond un « je » qui lui indique la voie à suivre, comme dans l'extrait qui suit : « Or, qu'est-ce que la France et d'où venons-nous ? De mes premières années, je l'ai dit, je garde mon lien le plus intime avec notre pays. Le lien que j'ai construit avec la langue française. Le cœur de ce qui nous unit est bien là¹⁷ ». Dans la variante populiste du récit jupitérien, le « je » incarne l'esprit du peuple auquel il se réfère, comme dans l'extrait qui suit, tiré de *L'Ère du peuple* de J.-L. Mélenchon : « La grande révolution de 1789 ne disait pas autre chose d'elle-même par la bouche de Maximilien Robespierre : "Je suis du peuple. Je ne veux être que cela et je méprise ceux qui voudraient être quelque chose de plus"¹⁸ ». Le récit jupitérien a donc comme ambition celle de rendre présent l'esprit de la communauté, par un usage particulier des voix narratives. Cet aspect a été souligné par P. Rosanvallon au sujet des leaders populistes : « Le leader peut être considéré là comme le pur organe du peuple. Il n'est pas seulement l'élu ou le délégué [...] c'est lui qui rend présent le peuple, au sens figuré du terme, qui lui donne forme et visage¹⁹ ».

Un deuxième trait caractéristique du récit jupitérien est l'ambition de proposer un récit qui respecte les critères aristotéliens de la cohérence et de la vraisemblance. Comme le soulignent Cécile Alduy et Stéphane Wahnich, le but des narrations de M. Le Pen est celui d'« articule[r] en un récit cohérent les fragments épars d'un monde contemporain dont les clés nous échappent²⁰ ». La volonté d'offrir à ses interlocuteurs une représentation du monde cohérente ressort clairement du discours populiste, comme dans l'extrait qui suit :

15 N. Bekhta, *We-Narratives, Collective Storytelling in Contemporary Fiction*, Columbus, Ohio State UP, 2020, p. 171.

16 M. Le Pen, *Pour que vive la France*, Paris, Éditions Jacques Grancher, 2012, p. 8-9.

17 E. Macron, *Révolution*, Paris, Pocket, 2017, p. 47.

18 J.-L. Mélenchon, *L'Ère du peuple*, Paris, Fayard, 2014, p. 30.

19 P. Rosanvallon, *Le Siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*, Paris, Seuil, 2020, p. 54.

20 C. Alduy, et S. Wahnich, *Marine Le Pen prise aux mots. Décryptage du nouveau discours frontiste*, Paris, Seuil, 2015, p. 120.

Contrairement à ce qu'exposent sans relâche mes adversaires, je ne fais pas appel à vos émotions, à vos « instincts les plus bas », aux « réactions animales de peur » que politiques et intellectuels prêtent obligeamment à notre peuple, mais bien à votre intelligence et à votre bon sens²¹.

La même volonté d'exprimer un récit cohérent anime les discours de J.-L. Mélenchon. Dans ses narrations, il insiste sur la volonté de vouloir remplacer l'ordre dominant avec un nouvel ordre, tout aussi cohérent que le premier : « Je milite pour un autre ordre du monde, dans lequel les premiers partenaires seront naturellement les nations émergentes²² ». L'appel à la cohérence et à l'esprit des Lumières est aussi une constante des récits d'E. Macron. Nous, les français, affirme ce dernier, avons depuis la Renaissance « contribué à éclairer le monde pour le libérer du joug de l'ignorance²³ », guidés par la « prétention à l'universel²⁴ » qui animait l'« Esprit des Encyclopédistes dirigés par Diderot²⁵ ». Par leur volonté d'offrir à leurs électeurs un récit cohérent, ces auteurs démontrent avoir assimilé les principes d'Aristote, selon lequel le récit est considéré avant tout comme un « agencement des faits en système ».

Enfin, le récit jupitérien propose toujours la même intrigue : le héros de la narration réussira à vaincre les ennemis qui sèment la discorde au sein de la communauté, en amenant ainsi les uns à se réconcilier avec les autres. Le récit jupitérien, de la même manière que le récit aristotélien, se fonde donc sur le plaisir cathartique de la reconnaissance. M. Le Pen se propose de lutter contre la « caste toute-puissante²⁶ » afin de redonner dignité aux « oubliés de la politique française²⁷ ». J.-L. Mélenchon, confiant dans la capacité du peuple à « élire ses tribuns²⁸ », se propose de conduire la bataille cruciale de notre époque, à savoir celle du « peuple contre l'oligarchie²⁹ ». Contre « les responsables politiques qui construisent leurs discours sous les signes de la fragilité nationale³⁰ », E. Macron se propose de « réassurer les Français face aux menaces contemporaines³¹ ». À la fin de son ouvrage, E. Macron affirme qu'il saura incarner les valeurs de la France, en amenant ainsi le pays vers la réconciliation finale :

Un président n'est pas seulement investi d'une action. Il porte aussi, de manière moins visible, tout ce qui dans l'État transcende la politique. Les valeurs de notre pays, la continuité de son Histoire, et, de manière cachée, la vigueur et la dignité d'une vie publique.

J'y suis prêt³².

En conclusion, nous avons observé que dans les récits jupitériens, la *catharsis* finale coïncide avec l'avènement au pouvoir du politicien/auteur. Ces narrations se fondent sur les principes aristotéliens de la cohérence, de la reconnaissance et de l'attachement cathartique au texte par le récepteur.

21 M. Le Pen, *Pour que vive la France*, op. cit., p. 11.
22 J.-L. Mélenchon, *L'Ère du peuple*, op. cit., p. 74.
23 E. Macron, *Révolution*, op. cit., p. 54.
24 *Ibid.*
25 *Ibid.*, p. 55.
26 M. Le Pen, *Pour que vive la France*, op. cit., p. 17.
27 *Ibid.*
28 J.-L. Mélenchon, *L'Ère du peuple*, op. cit., p. 109.
29 *Ibid.*, p. 112.
30 E. Macron, *Révolution*, op. cit., p. 181.
31 *Ibid.*
32 *Ibid.*, p. 252.

2. Les récits de Saturne contre les narrations dominantes

Dans cette partie, j'aimerais exposer les traits d'un récit alternatif au modèle adopté par les politiciens français, en m'appuyant sur une analyse des narrations des Gilets Jaunes. En effet, il me semble que durant les manifestations et les rencontres entre les participants à ce mouvement, des récits ayant une structure différente ont été élaborés et diffusés. En particulier, j'aimerais analyser trois aspects de cette forme de récit alternatif que j'appelle « récit collectif mélancolique ».

En premier lieu, les auteurs du récit mélancolique font un usage des voix narratives qui diffère de celui des récits jupitériens. Dans leurs narrations, un « nous » collectif s'affirme sur les ruines d'un « je » décomposé. Prenons l'exemple suivant, tiré de l'archive « plein le dos », géré par un collectif de Gilets Jaunes :



Fig.1. Numéro spécial Soutien aux caisses de grève, janvier 2020 – 2000 exemplaires
© Collectif Plein le dos, 2020

Nous pourrions déduire plusieurs éléments de ce montage photo. Nous observons notamment qu'au lieu d'agiter des pancartes et de dévoiler l'expressivité de leur visage, les Gilets Jaunes préfèrent inscrire leurs narrations dans leur dos, sur leur gilet jaune, symbole du mouvement. Un « nous » collectif se forme par la juxtaposition de ces écrits lors des manifestations, comme ce montage photo le montre clairement. Le « je » de l'énonciateur est donc mis entre parenthèses pour qu'un « nous » collectif puisse prendre la parole. Cette opération exprime à mon sens une disposition de type mélancolique : nous savons, depuis Sigmund Freud, que le mélancolique vit une « perte du moi³³ » à la suite de l'abandon de l'objet aimé. Si traditionnellement la mélancolie a été traitée comme un phénomène amenant les individus à s'isoler, nous remarquons, dans le cas des Gilets Jaunes, qu'elle les pousse au contraire à se rassembler. Cette opération rappelle celle décrite par Julia Kristeva dans *Étrangers à nous-mêmes* :

Mais c'est peut-être à partir de la subversion de l'individualisme moderne, à partir du moment où le citoyen-individu cesse de se considérer comme uni et glorieux, mais découvre ses incohérences et ses abîmes, ses « étrangetés », en somme, que la question se pose à nouveau : Non plus de l'accueil de l'étranger à l'intérieur d'un système qui l'annule, mais de la cohabitation des étrangers que nous reconnaissons tous être³⁴.

33 S. Freud, *Deuil et mélancolie*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2010, p. 56.
34 J. Kristeva, *Étrangers à nous-mêmes*, Paris, Gallimard, 1991, p. 11.

Le récit des Gilets Jaunes s'affirme comme une écriture plurielle dans laquelle des « étrangers à eux-mêmes » expriment une mélancolie créatrice de formes. Ce dernier aspect m'amène à mettre en évidence un deuxième trait distinctif du récit mélancolique des Gilets Jaunes, à savoir que celui-ci plutôt que de se baser sur la cohérence et la vraisemblance, se fonde sur l'usage de formes narratives qui visent à transfigurer le réel. Cet aspect a notamment été souligné par Denis Saint-Amand. Celui-ci souligne comment les Gilets Jaunes appliquent dans leurs écrits une « poétique du détournement », visant à conjuguer le rire et l'amertume :

Nombreuses sont les déplorations dont l'amertume est voilée par une énonciation ironique (à l'image de « L'ISF ou la vie ! », actualisant par dérision une injonction de bandit de grand chemin) ou par l'usage du jeu de mots, déclinable en détournements onomastiques (« Guy Yotine président ! » ou « L'anagramme de Macron, c'est "cramon" »), reprises parodiques d'axiomes illustres (calqués sur Beauvoir, « On ne naît pas casseur, on le devient » ; Descartes, « On pense donc on ne vous suit plus » ; Sartre, « L'enfer c'est les actionnaires » ; Marie-Antoinette, « Eh bien, donnez-leur du biocarburant » — ce dernier étant signé par dérision « Brigitte Macron ») et autres calembours (« Ils ont la police, on a la peau dure », « Fin du moi, début du nous », « 2019 : que des bonnes révolutions », « Au bout du rouleau la révolte », « Enragez-vous ! », « On joue à casse-casse », « Victoire par chaos », « The chômeuse go on », « Tout cela m'émeut(e) beaucoup » ou « Macron et les CAC40 voleurs »)³⁵.

Comme le dramaturge italien Luigi Pirandello l'a souligné, le comique se base sur le « sentiment du contraire », à savoir sur « la reconnaissance, à la fois comique et douloureuse, de ce qui devrait être là où l'on rencontre, justement, le contraire³⁶ ». Les récits des Gilets Jaunes visent à transfigurer le réel : les objets sont à la fois reconnus et méconnus. Au lieu de présenter un système d'idées cohérent et d'offrir une représentation fidèle du monde réel, comme dans le cas du récit jupitérien, les récits des Gilets Jaunes visent à subvertir le sens commun et à montrer les incohérences des puissants, par l'utilisation fréquente de paradoxes et de calembours.

Enfin, j'aimerais souligner un dernier trait caractéristique des récits des Gilets Jaunes, à savoir que ceux-ci visent à inspirer chez le récepteur une mélancolie puissante. L'écriture plurielle des Gilets Jaunes exprime avant tout les inquiétudes de ceux qui « restent entravés dans leurs perspectives de vie³⁷ ». Leurs discours font état d'une expérience de la maladie, de la dépendance, de la précarité. Au lieu d'inspirer un sentiment de réconciliation chez le récepteur, ces écrits visent à mes yeux à inspirer un sentiment extatique proche de celui décrit par Jean-Luc Nancy dans *La Communauté désœuvrée*. Voici comment ce dernier décrit le phénomène de l'extase au sein de la communauté :

Cette conscience — ou cette communication — est l'extase : c'est-à-dire que je n'ai jamais une telle conscience comme ma conscience, et que je ne l'ai au contraire que dans la communauté et par elle. Cela ressemble, presque à s'y méprendre, à ce qu'on pourrait appeler dans d'autres contextes un « inconscient collectif » [...] Mais ce n'est pas un inconscient — c'est-à-dire que ce n'est pas l'envers d'un sujet, ni son clivage. Ce n'est rien qui ait à faire avec la

35 D. Saint-Amand, « "Parce que c'est notre rejet" : poétique des Gilets Jaunes », *AOC : Analyse Opinion Critique*, paru le 1 février 2019, URL : <https://aoc.media/analyse/2019/02/01/cest-rejet-poetique-gilets-jaunes/>, Consulté le 26 novembre, 2022.

36 G. Genot, « Pirandello Luigi - (1867-1936) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/luigi-pirandello/>, Consulté le 26 novembre 2022.

37 L. Jeanpierre, *In Girum. Les leçons politiques des ronds-points*, Paris, La Découverte, 2019, p. 74.

structure de sot du sujet : c'est la conscience claire à l'extrémité de sa clarté, où être conscience de soi s'avère être hors du soi de la conscience³⁸.

Selon Jean-Luc Nancy, l'extase représente une sorte de connaissance qui se produit par l'interaction entre des subjectivités éclatées. Les récits des Gilets Jaunes visent à produire une adhésion au texte de type extatique : par l'appréhension de récits racontant le destin singulier d'individualités fragmentées, le récepteur accède à une forme de connaissance lucide de sa propre situation.

En résumé, nous avons observé les trois traits saillants du récit mélancolique collectif des Gilets Jaunes : 1) Ce récit est énoncé par un « nous » qui résulte de la conjugaison de « je » placés entre parenthèses, ou, pour utiliser les mots de Jacques Derrida, de sujets de l'énonciation placés sous rature³⁹. 2) Le récit mélancolique présente une image transfigurée du monde réel, par l'utilisation de paradoxes ou de jeux de mot. 3) Cette forme de récit vise à produire chez le récepteur une adhésion au texte de type extatique.

Conclusion : renouer avec la mélancolie de gauche

J'aimerais conclure en disant quelques mots sur les bénéfices et les risques que peut présenter l'instauration du récit collectif mélancolique en tant que grand récit contemporain. D'un côté, du fait qu'il est capable de mettre en relation des sujets qui n'arrivent pas à communiquer à d'autres individus leur propre insatisfaction, ce récit pourrait encourager les citoyens à s'investir plus activement dans la construction du bien commun. Cette forme de récit pourrait permettre à un grand nombre de citoyens, notamment à ceux qui se sentent exclus de la société, de prendre conscience du rôle qu'ils jouent à l'intérieur de la communauté des citoyens. Mais d'un autre côté, cette opération présente aussi des risques. La mélancolie « jaune » qui anime le récit collectif que j'ai analysé pourrait se transformer en une forme de mélancolie malade. L'amplification démesurée d'un sentiment de rejet pourrait favoriser l'instauration définitive d'un récit jupitérien totalisant et exclusif. C'est un aspect que Hannah Arendt a mis en évidence dans *Le Système totalitaire* : « De l'alternative : faire face à la croissance anarchique et à l'arbitraire total de la décadence, ou s'incliner devant une idéologie à la cohérence extrêmement rigide et fantastiquement fictive, les masses choisiront probablement toujours le second terme⁴⁰ ». Afin d'éviter ce risque, je suggère qu'un positionnement idéologique clair, inspiré par une certaine conscience historique, pourrait empêcher les auteurs mélancoliques de conforter, par leurs histoires, les aspirations hégémoniques des auteurs des récits jupitériens. Au lieu de revendiquer leur rejet de toute forme d'appartenance idéologique, les auteurs des récits mélancoliques devraient plutôt créer un lien entre leurs narrations et l'histoire de ce qu'Enzo Traverso nomme la « mélancolie de gauche », en luttant ainsi effacement contre les narrations jupitériennes contemporaines.

En conclusion, par la mise en évidence du fil narratif qui lie les actes collectifs par lesquels « les êtres humains se libèrent de siècles d'oppression et de domination⁴¹ », les auteurs des récits mélancoliques pourraient contribuer à la fois à bâtir de nouvelles utopies et à racheter la mémoire des vaincus du passé, en transformant leur malaise en une mélancolie de gauche « qui ne se résigne pas à l'ordre global dessiné par le néolibéralisme » :

38 J.-L. Nancy, *La Communauté désœuvrée*, Paris, Christian Bourgois éditeur, 1999, p. 52.

39 J. Derrida, *De la grammatologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1967, p. 73.

40 H. Arendt, *Le Système totalitaire*, Paris, Seuil, 2002, p. 109.

41 E. Traverso, *Révolution. Une histoire culturelle*, Paris, La Découverte, 2022, p. 16.

C'est la mélancolie d'une gauche, ni archaïque ni impuissante, qui ne veut pas se délester du fardeau du passé bien qu'il soit souvent lourd à porter. C'est la mélancolie d'une gauche qui, tout en s'engageant dans les luttes du présent, ne se soustrait pas au bilan des défaites accumulées. Une gauche qui ne se résigne pas à l'ordre global dessiné par le néolibéralisme mais ne peut aiguïser ses armes critiques qu'en procédant par identification empathique avec les vaincus de l'histoire⁴².

42 E. Traverso, *Mélancolie de gauche, la force d'une tradition cachée (XIXe - XXIe siècle)*, Paris, La Découverte, 2018, p. 7.

LE GAY LIBERATION FRONT ET L'ÉMERGENCE D'UNE PRESSE SPÉCIALISÉE, DEUX RAISONS POUR JUSTIFIER AVEC FORCE UNE VISIBILITÉ HOMOSEXUELLE DANS L'ANGLETERRE DES ANNÉES 1960-1970

Jérôme Ordoño

GRIC, Université Le Havre Normandie

RÉSUMÉ

1967 et 1969 marquent deux tournants majeurs dans l'Histoire LGBTQIA+ Anglo-Américaine, les deux civilisations étant intrinsèquement liées et se faisant régulièrement l'écho l'une de l'autre.

Ainsi, en Angleterre, le *Sexual Offences Act* de 1967 décriminalise les relations homosexuelles masculines sous conditions. Aux États-Unis, les émeutes du *Stonewall Inn* donnent lieu à un début de reconnaissance et d'émancipation de la communauté Gay.

Pour autant, la répression se poursuit par la prévalence d'idées morales et scientifiques des années 1950 sur l'homosexualité, tel le recours aux thérapies de conversion. De fait, Mary Whitehouse, figure incontournable de la censure en Angleterre mènera une croisade marquante contre le magazine *Gay News*.

A contrario, parce que l'oppression et la répression continuent, un petit groupe d'hommes et de femmes décide, à son retour des États-Unis, de s'inspirer des discours des *Black Panthers* encourageant l'union de tous les groupes discriminés (minorités ethniques, femmes, homosexuel(le)s) contre la violence policière, et de fonder le *Gay Liberation Front* (GLF) en Angleterre, en 1970, dans les locaux de la *London School of Economics* (LSE), et d'établir leur premier manifeste en 1971.

Par ailleurs, à la même période émergent les premiers magazines à destination des lesbiennes (*Arena Three*) et des Gays (*Gay News*).

Mots-clés : Homosexualité ; Angleterre ; Années 1970 ; Gay News ; Marie Whitehouse

ABSTRACT

1967 and 1969 are two major turning points in the Anglo-American LGBTQIA+ History, both civilizations being linked by a strong relationship.

Thus, in Britain, the 1967 Sexual Offences Act stops criminalizing male homosexuality under certain circumstances while, in the United States of America, the Stonewall Inn's riots enable visibility of the Gay community.

Nevertheless, repression is still vivid with moral and scientific points of view about homosexuality back from the 1950s, such as conversion therapies. Mary Whitehouse, while being a major embodiment of censorship in Britain, will fiercely fight *Gay News* magazine.

On the contrary, due to remaining oppression and repression, a small group of people creates *Gay Liberation Front* in 1970 in Britain and writes their first manifesto in 1971 at *London School of Economics* after they were inspired by the American *Black Panthers's* speeches dealing with the idea that any discriminated group, whatever their origin, should be as one against violence from the police.

In addition, at the same time the two first Gay magazines for men and women were created (*Arena Three* and *Gay News*).

Key words : Homosexuality ; Great Britain ; 1970s ; Gay News ; Mary Whitehouse

BIOGRAPHIE

Jérôme Ordoño est Doctorant à l'Université Le Havre Normandie et appartient au laboratoire GRIC (Groupe de Recherche Identités et Cultures).

Son travail de recherche se focalise sur la construction identitaire, les minorités (ethniques, sociétales) et l'homosexualité (études de genre) dans la société britannique contemporaine.

Après un Master centré sur les groupes sociaux (suffragettes, immigrants...) ayant contribué à faire du Titanic le symbole d'une époque puis les identités Tziganes en Grande-Bretagne, ses recherches de Doctorat portent sur la Presse, la culture alternative et les constructions du genre dans la Grande-Bretagne des années 1970-1980 au travers des mutations sociales, culturelles et politiques.

Introduction

La présente communication s'attachera d'abord à présenter comment, en leur bonne foi, au mépris d'une évolution de la société et de la législation, des représentants de l'ordre, de la justice, de la médecine et de la religion, ont cherché par la force à invisibiliser tout un groupe d'hommes et de femmes dans leur identité, en s'appuyant sur d'autres lois, notamment celle sur le blasphème.

Ensuite, il s'agira de montrer en quoi un groupe opprimé a considéré avoir raison de retourner la situation en affirmant son existence et sa visibilité par des actions politiques et militantes parfois violentes, et par l'expression de son identité au travers d'une presse spécialisée et de représentations artistiques volontairement provocantes.

1. Une répression à visage protéiforme

Avant 1967 et la promulgation du *Sexual Offences Act*, plusieurs articles de presse attestent à la fois d'une répression policière importante, avec l'utilisation des *agents provocateurs*¹, mais également d'une inflexion favorable de l'opinion publique en faveur d'une décriminalisation de l'homosexualité masculine².

On aurait pu penser qu'à partir de cette date, la situation se serait améliorée.

Pourtant, les statistiques criminelles sur l'année 1983 montrent que, même si, d'une part, les chiffres relatifs aux arrestations pour attentat à la pudeur envers un homme ou envers une femme, comportement indécent entre hommes³ semblent être en décroissance et le nombre de condamnés variable mais globalement en diminution également entre les années 1973 et 1983 ; il n'en demeure pas moins, par ailleurs, qu'une répression policière demeurait toujours présente et importante mais sous une autre forme.

Dans la mesure où la loi autorisait des relations entre hommes dans une sphère privée, la police s'est intéressée à la définition du privé. C'est ainsi que plusieurs comptes-rendus de police de 1983⁴, dont le témoin principal était un officier de police, montrent une volonté de surprendre des hommes interagissant sexuellement en les suivant dans la rue ou dans des lieux publics, en étant en tenue civile.

Par ailleurs, la *Campaign for Homosexual Equality* (CHE) évoque dans le premier livre retraçant son histoire des policiers menant des descentes jusqu'aux clubs de correspondance entre hommes. Dès lors qu'un homme avait été condamné pour avoir dragué dans les toilettes publiques, tout autre homme figurant sur son carnet d'adresses pouvait faire l'objet de poursuites et être questionné par la police⁵.

1 En français dans le texte.

Avant que l'homosexualité masculine ne commence à être décriminalisée, les rencontres sexuelles entre hommes se faisaient de manière clandestine. La police, bien au fait de ce phénomène, utilisaient de jeunes recrues et s'en servaient comme appâts afin de prendre les hommes homosexuels en flagrant délit de comportement indécent. Le terme de « provocateurs » indiquait que les recrues stimulaient sexuellement leurs victimes en flirtant ouvertement avec afin de mieux les piéger.

2 Clark, George (1957, 5 septembre). Proposal to relax Law on Homosexuality-Report urges no penalty for consenting adults-Stronger action against Street Prostitution. *The Times*, (53938), 10.

3 *Indecent assault on a male* (3052 en 1973 contre 2178 en 1983), *Indecent assault on a female* (13294 en 1973 contre 10833 en 1983) et *Indecency between males* (1567 en 1973 contre 1362 en 1983). H.M.S.O. (1984). *Criminal Statistics England and Wales 1983 : statistics relating to crime and criminal proceedings for the year 1983*.

4 Les éléments ici cités, sous couvert d'anonymat, proviennent des archives privées de Nick Billingham, ancien Secrétaire de la *Campaign for Homosexual Equality* (CHE).

5 Scott-Presland, P. (2015). *A space to Breathe, 1954—1973*. Paradise Press. pp. 254-255.

Antony Grey, Secrétaire de la *Homosexual Law Reform Society* (HLRS) et activiste très engagé, rapporte ainsi qu'en Août 1968, soit un an après la promulgation du *Sexual Offences Act*, l'*Albany Trust* avait accompagné une demi-douzaine de cas en l'espace de deux mois.

Afin d'aider les hommes victimes de telles arrestations arbitraires, le *National Council for Civil Liberties* a même édité en Décembre 1968 un guide à l'attention des citoyens pour leur rappeler leurs droits et les moyens de se défendre⁶.

La même année, malgré une évolution des mentalités, il n'était pas rare que certains actes de persécution persistent, notamment à l'abord des clubs Gays, de groupes qui, à l'instar de la *Leeds University Student Union*, craignaient pour la pureté de leurs membres de voir des hommes « danser joue contre joue » [...] « s'embrasser passionnément sur la piste de danse » [et] « se tenir la main »⁷.

Afin d'établir un état des lieux sur la situation entre la police et les Gays et lesbiennes, le magazine *Gay News* a consacré ses numéros 204⁸ et 205⁹ au sujet, en 1980-1981, rapportant quelques témoignages, des statistiques sur les procédures judiciaires et les méthodes utilisées par la police. Il y est même évoqué la possibilité d'émigrer vers les États-Unis, où la situation était alors considérée comme plus favorable aux Gays¹⁰.

Et lorsque le projet de loi du *Police and Criminal Evidence* de 1983 a été engagé, *Gay News*, dans son numéro 257¹¹ a exprimé l'importance d'une mobilisation de la communauté Gay contre les dangers du pouvoir accrue de la police si le texte était voté au Parlement en l'état.

La volonté d'invisibiliser les Gays et les lesbiennes en Angleterre n'est pas nouvelle. Déjà, dans les années 1950, Winston Churchill, malgré la mise en place de la Commission Wolfenden en 1954 et du Rapport qui s'en est suivi en 1957 sur la prostitution féminine et l'homosexualité masculine, avait essayé de mettre le sujet sous le tapis, ne voulant pas que la situation des invertis, tel qu'on les appelait à l'époque, ne reçoive plus de publicité qu'elle n'en méritait à ses yeux.

En outre, malgré une tentative en 1921, rappelons que l'homosexualité féminine n'a jamais véritablement été criminalisée, son existence même étant longtemps niée bien que des archives attestent de l'existence de couples de femmes dans l'Histoire.

Dans cette perspective, sur un plan médical, si les thérapies de conversion étaient répandues dans les années 1950 et 1960 et longuement documentées¹², on aurait également pu penser que la nouvelle législation de 1967 porterait un nouveau regard sur ces techniques visant à nier l'identité des homosexuel(le)s or le numéro 11 de *Man and Society*, le journal de l'*Albany Trust*, Hiver 1969-1970¹³, montre que l'utilisation des électrochocs sur des homosexuels, masculins principalement, était toujours courante à la fin des années 1960, sa justification venant de résultats probants obtenus au préalable sur des rats et, au contraire, de mauvais résultats suite à un traitement de thérapie de

6 The National Council for Civil Liberties. (1969). *Arrest-A Guide to the Citizen's Rights*. The National Council for Civil Liberties.

7 Scott-Presland, P., *op. cit.* pp. 177-185.

8 27 Novembre-10 Décembre 1980 pp.9, 11-12.

9 11 Décembre 1980-7 Janvier 1981 pp. 14-15, 17-18.

10 Les coordonnées d'un avocat à contacter pour entrer en relation avec les services d'immigration américains y étaient communiquées

11 20 Janvier-2 Février 1983 pp. 32-34.

12 Tudor Rees, J., & Usill, H. V. (Eds.). (1955). *They Stand Apart: A Critical Survey of the Problems of Homosexuality*. William Heinemann Ltd. pp.124-139.

Il est même indiqué en p. 124 que parfois, en appliquant les mêmes traitements physiques que pour la schizophrénie ou la dépression aux homosexuels, des améliorations peuvent être constatées, bien que souvent dues au hasard.

13 Le premier numéro publié depuis le *Sexual Offences Act* de 1967.

conversion médicamenteuse sur les alcooliques¹⁴.

D'un point de vue moral, la fin de l'année 1970 a vu naître le *Festival of Light*, un groupe créé par deux missionnaires évangélistes de retour d'Inde, afin de combattre la société permissive de la fin des années 1960. C'est ainsi que l'une de ses représentantes, Mary Whitehouse, qui menait déjà une croisade contre la télévision depuis 1964 au nom de la bonne morale, de la préservation de la famille et de la protection des enfants s'est farouchement attaqué à la communauté homosexuelle en intentant un procès pour blasphème à *Gay News* entre 1976 et 1978¹⁵. Dans son numéro 9616, le magazine *Gay* avait en effet publié un poème suggérant une histoire d'amour entre Jésus et un centurion romain.

Selon un ouvrage consacré au Blasphème en Angleterre¹⁷, il est expliqué que ce procès a mis en lumière le fait que les lois considérant le blasphème en lien avec la religion n'avaient virtuellement jamais été utilisées et avaient même été virtuellement amendées par le *Criminal Law Act* de 1967 et le *Statute Law (Repeals) Act* de 1969. De fait, il aurait fallu remonter aux lois sur le blasphème utilisées entre 1676 et 1922. Or ces textes étant utilisés pour persécuter toute propagande contre l'Église d'Angleterre, les juges ont été obligés de s'interroger sur le caractère de blasphème et s'appuyer sur la seule loi satisfaisante en l'état : *the Obscene Publications Act* de 1959, qualifiant ainsi le poème non pas de blasphématoire mais d'obscène.

Enfin, sur le plan juridique, Paul Crane, avocat et auteur du livre *Gays and the Law*, met en avant comment les tribunaux ont trouvé un nouvel arsenal contre les Gays et lesbiennes ayant eu des enfants dans le cadre du mariage en bafouant leurs droits parentaux¹⁸. Il explique comment le bien-être de l'enfant était privilégié et dès lors qu'un parent était homosexuel, toute l'attention se focalisait sur ce point pour déterminer si le parent concerné était apte ou pas à élever un enfant et si ce dernier ne serait pas stigmatisé, traumatisé, voire perverti par la situation de son père Gay ou de sa mère lesbienne. Le juge considérait ainsi souvent que l'intérêt de l'enfant se trouverait auprès du parent hétérosexuel.

Cette situation est confirmée par l'article du numéro 205¹⁹ de *Gay News* consacré à la police où il est clairement expliqué que beaucoup de lesbiennes, mères de famille, s'invisibilisaient aux yeux de la police et de la société afin de ne pas perdre leurs droits de garde en cas de séparation du père de leurs enfants.

2. Modes d'expression pour résister et lutter

Même si la loi de 1967 est loin d'être parfaite, elle amorce la première marche vers plus de droits pour les Gays et les lesbiennes en Angleterre et au Pays de Galles mais il faudra attendre les émeutes de Stonewall à New York en Juillet 1969 pour qu'un militantisme visible naisse en Angleterre.

Pour commencer, lorsque les émeutes de Stonewall éclatent, les manifestations parfois pacifistes, parfois moins, ont fait leurs preuves aux USA avec le Black et le Flower Powers mais aussi le rejet de la guerre du Vietnam. Aussi, lorsque la clientèle

14 Tudor Rees, J., & Usill, H. V. (Eds.). *op. cit.* pp.38-41.

15 2-15 Décembre 1976 (n° 108), 16 Décembre 1976-12 Janvier 1977 (n° 109), 13-26 Janvier 1977 (n° 110), 24 Mars-6 Avril 1977 (n° 115), 2-15 Juin 1977 (n° 120), 14-27 Juillet 1977 (n° 123), 28 Juillet-10 Août 1977 (n° 124), 12-25 Janvier 1978 (n° 134), 26 Janvier-8 Février 1978 (n° 135), 23 Février-8 Mars 1978 (n° 137), 23 Mars-5 Avril 1978 (n° 139), 6-19 Avril 1978 (n° 140), 18-31 Mai 1978 (n° 143), 30 Novembre-13 Décembre 1978 (n° 156).

16 3-16 Juin 1976 p. 26.

17 Walter, N. (1977). *Blasphemy in Britain-The practice and punishment of blasphemy, and the trial of Gay News*. Rationalist Press Association.

18 Crane, P. (1982). *Gays and the law*. Pluto-Press. pp. 121-138.

19 *Op. Cit.* p. 18.

du Stonewall Inn, Gay mais également multiculturelle, en étant composée d'hommes et de femmes blancs, noirs et hispaniques, de travestis et de transsexuel(le)s, subit une nouvelle descente de police, ils décident de se rebeller et de se battre physiquement.

Le 31 Juillet 1969²⁰ naîtra le GLF américain, qui deviendra une source d'inspiration pour le GLF britannique et son fondateur, Bob Mellors, un étudiant à la LSE, intéressé par l'activisme féministe et le Black Power, alors présent aux USA au début de l'année 1970.

Le 15 Août 1970, il entendra le discours de Huey P. Newton, le co-fondateur du Parti des *Black Panthers* encourageant la communauté noire à unir ses luttes à celles des homosexuels et des femmes plutôt que de vouloir les réduire au silence et de refuser les comportements racistes que leur imposaient les hommes et les femmes blancs à l'époque.

Dans le numéro 2321 de *Ink-The Other Newspaper*²², un article consacré au GLF britannique raconte que malgré un travail commun avec d'autres groupes en soutien des homosexuel(le)s, à l'instar de la CHE et du *Scottish Minorities Group*, le GLF se démarquait de ces groupes sur bien des points²³. En effet, le groupe met l'accent sur l'importance du *coming out*, l'affirmation de soi, loin de l'inhibition et du sentiment de culpabilité et que c'est alors qu'une forme de radicalisation s'installe dans la fierté établie d'une minorité.

Dans son premier Manifeste, en 1971, le GLF après avoir résumé les causes et les moyens utilisés pour opprimer la communauté Gay « au nom de la haine et de la peur »²⁴, ajoute sa volonté « d'abol[ir le] modèle de la famille [comme seul viable et de] se débarrasser d'un système sociétal fondé sur l'assignation de rôle en fonction du genre. » Le document conclut par ces phrases : « Nous avons l'intention de rester intransigeants et d'affirmer nos droits basiques. Si cela implique de la violence, nous n'en serons pas les instigateurs mais ceux qui s'évertuent à tracer leur route vers la liberté. »

Leur première action violente ne se fait pas attendre et a lieu en Octobre 1971 lors de l'édition annuelle du *Festival of Light*. Ainsi que le relate le Numéro 9 de *Come Together*, le magazine officiel du GLF²⁵, pour commencer, certains des activistes présents ce jour-là ont déstabilisé les policiers venus les arrêter ainsi que certains des chrétiens présents en s'embrassant sur la bouche, action non violente en apparence mais qui peut l'être pour quiconque conçoit le couple autrement. Par ailleurs, d'autres en sont venus aux mains suite aux propos insultants à l'égard de la communauté homosexuelle et à certaines bousculades de la part des membres du *Festival of Light* présents après que certains activistes du GLF ont établi un lien entre l'Amour de Dieu et l'homosexualité. Enfin, d'autres ont arboré leurs costumes de drag queens, considérant cela comme un acte militant fort. En effet, dans les années 1970, le mouvement drag revendiquait une confusion volontaire des genres avec une nouvelle définition de la masculinité et de la féminité et une volonté de sortir d'une construction binaire de la société²⁶.

Outre ce genre d'actions, il y avait également à cette époque une volonté d'exprimer un militantisme à travers l'art, le théâtre notamment, quitte à choquer parfois. C'est ainsi qu'est née en 1977 la troupe de cabaret d'artistes drags *Bloodlips*, ou en 1973, *Hello*

20 Carter, D. (2010). *Stonewall: The riots that sparked the gay revolution* (Second St. Martin's Griffin edition). St. Martin's Griffin. pp. 218-221.

21 3 Décembre 1971.

22 Un journal subversif de la presse underground londonienne marqué par son engagement politique et créé par Richard Neville en Avril 1971 et mis en liquidation en Avril 1972.

23 *Op. Cit.* p.12.

24 Sont ainsi énumérés la famille, l'école, l'église, les médias, l'emploi, la loi, les agressions physiques, la psychiatrie entre les pages 1 et 5.

25 pp. 1 et 8.

26 Bullock, D. W. (2022). *Pride, pop and politics: Music theatre and LGBT activism, 1970-2021*. Omnibus Press. pp. 51-65.

Mother ! Hello Father !, une pièce de théâtre comique écrite par un membre de la CHE sur la difficulté de faire son coming out à ses parents avec le souhait de présenter pour la première fois un *happy ending* à une histoire parlant d'homosexualité²⁷.

En revanche, dans le cas de la pièce *The Romans in Britain*²⁸, en 1980, la volonté affichée était de provoquer le public puisqu'une scène a fait polémique : une simulation de viol par sodomie entre hommes. En conséquence de quoi, Mary Whitehouse a intenté un procès en 1982 au producteur de théâtre en invoquant le *Sexual Offences Act* de 1956 et les charges d'outrage publique à la pudeur et de prostitution. Cela a posé une autre question, à savoir si le *Sexual Offences Act* de 1967 définit ce que la loi permet entre deux hommes dans une sphère privée, comment considérer une simulation sur scène dans un contexte artistique ? Ceci constituait en soi une nouvelle forme d'acte militant fort.

Ce n'est pas qu'il n'existait pas de militantisme avant puisque c'est l'investissement de la HLRS, de l'*Albany Trust* et de la CHE qui ont permis l'émergence du *Sexual Offences Act* de 1967 et qu'il existait un magazine, *Man and Society*, qui évoquait déjà l'homosexualité en 1961 sans que ce soit pour autant un magazine proprement Gay ou lesbien.

Mais il faut attendre 1964 et 1972 pour voir les premiers magazines Lesbien et Gay en Angleterre (*Arena 3* et *Gay News*).

*Frendz Magazine*²⁹ est fier d'annoncer dans son numéro 24 du 31 Mars 1972 le lancement de *Gay News*, un bimensuel national à l'attention des Gays des deux sexes. Il a alors pour emblème un œuf pour à la fois symboliser le *coming out* mais également correspondre au slogan « Splat ! La société hétérosexuelle se prend un œuf en pleine poire »³⁰.

Par ailleurs, outre le besoin d'informer les Gays et les lesbiennes sur les sujets qui peuvent les intéresser, de la santé à la littérature, en passant par les lieux de rencontre, *Gay News* considère qu'il est de son devoir de s'engager politiquement et de soutenir des figures plus ou moins connues. Ainsi, dans son numéro 117, en 1977, un article est consacré à un certain Bernard Greaves à la tête du *Liberal Party's gay rights education campaign*, activiste contre la police en 1971 et premier homme ouvertement Gay à tenir un bureau national dans un parti politique britannique³¹. *A contrario*, le même numéro émettait des critiques envers Peter Mitchell et sa campagne pour le Parlement uniquement tournée vers les droits des Gays. Il lui était reproché d'avoir fait plus de mal que de bien à la cause Gay en ne se concentrant que sur un sujet et un électorat.

En revanche, lorsque *Gay News* ressent qu'un candidat a ses chances de gagner et de faire avancer les droits de la minorité, le magazine n'hésite pas à s'engager et à soutenir la personne jusqu'à son accession au Parlement. Ce fut le cas pour Maureen Colquhoun, la première Parlementaire ouvertement lesbienne et soutenue entre 1976 et 1978³².

Conclusion

Malgré une répression policière toujours importante à l'égard des Gays et des lesbiennes à la fin des années 1960 et au milieu des années 1970, ces derniers ont su imposer leur voie et leur force, étant entendu qu'ils considéraient également avoir

27 Scott-Presland, P., *op. cit.* p. 493.

28 Gibb, Frances (1981, 30 juin). *The Romans in Britain hearing-Rape attempt scene was gross indecency*. The Times, (60967), 2.

Nicholson, David (1982, 16 mars). *Romans' jury asked if theatre has right to break law*. The Times, (61183), 4.

29 Un magazine underground, à l'instar de *Ink-The Other Newspaper*, lancé à l'hiver 1969 par Alan Marcuson, sous le nom de *Friends of Rolling Stone* avant d'être rebaptisé *Friends* et de devenir en Mai 1971 *Frendz* et de cesser en Août 1972.

30 *Splat ! Straight Society gets egg in its face*.

Come Together n°12 p.9.

31 21 Avril-4 Mai 1977 pp. 13-14.

32 À partir du numéro 101 du 26 Août-8 Septembre 1976.

raison de se faire entendre.

Pour cela, ils se sont regroupés au travers notamment du GLF en partant du principe que plus ils seraient nombreux à faire leurs coming outs, plus ils seraient en mesure de peser contre le modèle de société hétéronormée dont ils ne voulaient pas.

Les actions n'étaient pas toujours pacifistes mais, grâce à des réseaux de communication : les journaux, les newsletters, l'art ; et en faisant des porte-paroles efficaces dans la sphère politique, ils sont parvenus à montrer que la raison du plus fort peut aussi être celle d'une minorité sur la majorité.

LA RAISON DES PLUS FAIBLES

APERÇU DE LA LITTÉRATURE JURIDIQUE DE L'EUROPE LIBÉRÉE FACE AUX CODES NAPOLÉONIENS

Catherine Touche

Université de Rennes, membre de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE),
UMR CNRS 6262

RÉSUMÉ

Si la circulation d'un système juridique d'un territoire à l'autre dépend de facteurs multiples, cette circulation implique toujours une exportation, d'un côté, et une réception, de l'autre. Dans ce phénomène, le rapport de force est une question centrale : dans certains cas, l'importation d'un système juridique étranger est forcée.

L'historiographie a ainsi pu dire que la France avait fait « rayonner » son droit national. De nombreux pays, en Europe et dans le monde, ont adopté un système juridique « à la française ». Or en réalité, ce rayonnement est surtout porté par les expansions militaires de la France depuis la fin du XVIII^e siècle. La question du rayonnement du modèle juridique français donne à voir les failles que peut produire l'existence d'un rapport de domination entre le territoire émetteur de droit et celui qui, contraint, adopte le droit de son occupant. Ces failles résident dans la manière dont ce phénomène a longtemps été étudié par l'historiographie française, qui a trop souvent mis de côté, voire ignoré le point de vue des pays récepteurs. Elle a ainsi longtemps été à l'écart d'une riche littérature juridique européenne qui a pris son essor après le départ des troupes napoléoniennes.

Mots-clés : circulation des systèmes – modèles juridiques – pensée juridique – droit comparé – droit napoléonien

ABSTRACT

While the circulation of a legal system from one territory to another depends on a variety of factors, this circulation always involves an export, on the one hand, and a reception, on the other. In this phenomenon, the balance of power is a central issue: in some cases, the import of a foreign legal system is forced.

Historiography has thus been able to say that France «radiated» its national law. Many countries in Europe and around the world have adopted a «French-style» legal system. In reality, however, this influence is mainly due to France's military expansion since the end of the eighteenth century. The question of the influence of the French legal model reveals the flaws that can result from the existence of a relationship of domination between the territory that issues the law and the territory that is forced to adopt the law of its occupier. These flaws are to be found in the way this phenomenon has long been studied by French historiography, which has too often set aside or even ignored the point of view of the receiving countries. As a result, it has long been left out of the rich European legal literature that took off after the departure of Napoleon's troops.

Key words : circulation of systems - legal models - legal thought - comparative law - Napoleonic law

BIOGRAPHIE

Catherine Touche est maître de conférences à l'Université de Rennes, membre de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), UMR CNRS 6262, dans son axe « Théorie et histoire des systèmes juridiques ». Ses champs de recherche portent sur la circulation des modèles juridiques, l'étude des doctrines juridiques en Europe et l'histoire de la pensée juridique.

Introduction

« Ma gloire n'est pas d'avoir gagné quarante batailles ; Waterloo effacera le souvenir de tant de victoires ; ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement, c'est mon Code civil »¹. Ces paroles, prêtées à Napoléon alors qu'il est en exil à Sainte-Hélène, sont aujourd'hui si connues des juristes – *a fortiori* des historiens du droit – que les citer en ouverture pourrait être vu comme une solution de facilité, ou en tout cas un moindre effort. Si nous les citons malgré tout, c'est parce qu'elles contiennent une question que nous chercherons à explorer : celle du rapport de domination dans la circulation des systèmes juridiques.

Dans ce texte à vocation transdisciplinaire, nous entendons offrir un bref aperçu de nos recherches en histoire du droit comparé. Pour que cet aperçu soit accessible à des lecteurs non juristes comme à des lecteurs non historiens, il convient de définir brièvement les termes que nous utiliserons.

Qu'est-ce qu'un *système juridique* ? S'il faut l'expliquer simplement², le système juridique désigne l'ensemble des règles qui définissent le statut des personnes et les rapports juridiques entre elles, sur un territoire et à un moment donné. Un système juridique peut donc être défini par sa chronologie (système d'Ancien Régime, système révolutionnaire), par sa géographie (systèmes nationaux, système européen...), ou encore par son idéologie (système islamique, système soviétique...), ces trois critères étant cumulables³. Le système est avant tout une *méthode*, qui permet de simplifier le vaste concept de « droit » en délimitant un cadre pour son analyse. Les juristes peuvent ainsi catégoriser, étudier et expliquer une notion qu'il est impossible d'appréhender de façon exhaustive⁴. C'est ce que nous ferons ici, en nous intéressant tout particulièrement au destin du système juridique français du début du XIXe siècle, notamment appuyé sur les codes napoléoniens. Nous utiliserons indifféremment les termes *système français* et *modèle français*, pour désigner de façon simplifiée le droit français de cette période.

Qu'est-ce que la *circulation des systèmes juridiques* ? De façon générale, il s'agit du passage d'un système, ou d'une partie des normes qui le caractérisent, d'un lieu à un autre. En somme, le système juridique se *diffuse* : il voyage, s'exporte, s'importe, se reçoit. Or, nous avons vu plus haut qu'un système juridique est parfois rattaché à un territoire ou à une idéologie. Dans ce cas, la diffusion de ce système peut devenir un enjeu politique. Elle reflète l'indépendance, la souveraineté, la capacité de rayonnement du pays ou de l'idéologie qui le porte ; elle s'inscrit dans une mise en concurrence. La question de la circulation des modèles juridiques est particulièrement intéressante dans le domaine du droit comparé⁵, qui selon Sylvain Soleil, consiste à « rapprocher dans l'espace et/ou le temps des institutions, des principes, des mécanismes, voire

1 Ch.-T. de Montholon, *Récit de captivité de l'Empereur Napoléon à Sainte-Hélène*, t. 1, Paris, Paulin, 1847, p. 401.

2 La notion de système juridique peut avoir plusieurs acceptions selon les courants doctrinaux. D'un point de vue naturaliste, c'est toute la loi qui est un système dans son ensemble, au-delà de son pays d'origine ou son contexte politique. D'un point de vue positiviste, c'est la somme des règles juridiques validées par l'Etat qui forment un système homogène et dans cette configuration, l'Etat est étroitement lié à son système juridique : non seulement il en est à l'origine, mais il l'entretient par sa production législative. Voir M. Van de Kerchove et F. Ost, *Legal System Between Order and Disorder*, Oxford, Clarendon Press, 1994 ; J. S. Martinez, « Towards an International Judicial System », *Stanford Law Review*, vol. 56, n°2, 2003, p. 429 à 529.

3 Voir R. David, C. Jauffret-Spinozi, M. Goré, *Les grands systèmes de droit contemporains*, Paris, Editions Dalloz, 2016.

4 J. L. Le Moigne, « Les systèmes juridiques sont-ils passibles d'une représentation systémique ? », *Revue de la Recherche Juridique*, vol. 1, 1985, p. 155 et s.

5 Sur la comparaison juridique par la confrontation des systèmes ou des modèles, voir C. Valcke, « Comparative Law as Comparative Jurisprudence: The Comparability of Legal Systems », *The American Journal of Comparative Law*, vol. 52, n°3, 2004, p. 713 à 740 ; S. M. F. Geeroms, « Comparative Law and Legal Translation : Why the Terms Cassation, Revision and Appeal Should Not Be Translated », *The American Journal of Comparative Law*, vol. 50, n°1, 2002, p. 201 à 228 ; I. Zajtay, « Réflexions sur le problème de la division des familles de droits », *Rechts Zeitschrift*, vol. 37, n°2, 1973, p. 210 à 216.

des systèmes juridiques entiers, d'en signaler les particularités, les différences et les ressemblances »⁶.

Qu'entend-on par *rapport de domination* ? Il convient de rappeler que la circulation des modèles juridiques se fait de plusieurs manières. La diversité de ces vecteurs de circulation se devine dans l'ampleur du champ sémantique dans le domaine, mentionnée par Albane Gueslin : « transferts, importation, emprunt, flux, réseaux, exportation, imposition, propagation, diffusion, réception, transplant, greffe ou hétéroplastie, imitation, etc »⁷. Du point de vue des pays récepteurs, ce peut être une importation volontaire, qu'elle soit motivée par la performance technique (c'est le cas du Japon de l'ère Meiji qui puise largement dans les systèmes juridiques français et allemands au XIXe siècle) ou par la défense de l'indépendance nationale, (c'est le cas de la Pologne qui utilise le droit français contre la russification de son territoire des années 1830 jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale). Il peut aussi s'agir d'une imposition, une réception forcée dans le cadre d'une colonisation et/ou d'une occupation militaire. C'est que nous étudierons en particulier dans ce texte, avec un exemple spécifique : l'expansion des codes napoléoniens dans le sillage des conquêtes napoléoniennes au début du XIXe siècle. Autrement dit, la tentative de sujétion forcée de plusieurs pays européens, au même moment, à un même système juridique moderne aux visées assimilationnistes. Cette tentative marque un rapport de domination juridique, miroir du rapport de domination militaire instauré par la France dans les pays concernés.

Le traitement historique de ce rapport de domination engendre un réel défi pour la littérature comparatiste actuelle. Nous étudierons ainsi une évolution qui est encore en cours parmi les chercheurs en droit comparé. Après avoir traditionnellement étudié « la raison du plus fort », autrement dit le point de vue du pays qui a exporté son droit, ils trouvent aujourd'hui un intérêt grandissant à interroger « la raison du plus faible » : le point de vue des pays qui ont *reçu de force* un droit étranger. C'est ce que nous nous attacherons à faire ici, par le cas spécifique du « rayonnement européen » du système juridique français (2) et de la réalité de sa réception par les pays occupés (3).

1. La raison du plus fort : le « rayonnement » européen du système juridique français

Revenons-en à Napoléon. En 1812, l'Empire occupe à peu près la moitié du continent européen. Cependant, cette domination est éphémère : sur une période qui va des guérillas espagnoles en 1811 à l'abdication en 1814, l'hégémonie napoléonienne se fêlé, puis s'effondre. Si la domination militaire est terminée, l'Empire laisse des traces juridiques : en effet dans tous les pays qu'il a occupés, Napoléon a tenté d'instaurer le droit français : administration, institutions⁸, mais aussi et surtout codification. La tentative systématique d'exportation de tout le système codifié sur ces nouveaux territoires met en lumière la réalité de l'hégémonie napoléonienne. Cette volonté d'assimilation touche tous les domaines du droit : droit civil, droit pénal, droit processuel, droit commercial ; et les instruments en sont les codes. Assortis de la cassation, ils forment le cœur du modèle juridique français. On en dénombre cinq : le Code civil (1804), le Code de procédure civile (1806), le Code de commerce (1807), le Code d'instruction criminelle (1808), le Code pénal (1810).

Or la défaite des armées napoléoniennes n'a pas marqué celle du système juridique français, que ce soit en France, mais aussi – c'est plus surprenant – en Europe. Après la fin de l'Empire, dans les pays libérés, les législateurs locaux plongent dans des débats

6 Voir S. Soleil, « Pourquoi comparait-on les droits au XIXe siècle ? », *Clio@Themis* [en ligne], N°13, 2017. Consulté le 27/07/2023.

7 A. Gueslin, « La circulation des modèles normatifs ou la pensée juridique du mouvement », *HAL* [en ligne], 2016, p. 3. Consulté le 27/07/2023.

8 Voir A. Grilli, *Il difficile amalgama. Giustizia e codici nell'Europa di Napoleone*, Francfort-sur-le-Main, Vittorio Klostermann, 2012.

nourris sur l'avenir des codes français : faut-il les abroger entièrement, parce que ce sont les codes de l'envahisseur ? Faut-il les trier pour en garder ce qui peut être opportun ? Faut-il les garder, puisqu'ils sont prêts à l'emploi et techniquement performants ?

1.1. La question d'une vision européenne chez Napoléon

L'existence même de ces débats prouve une chose : si Napoléon a réellement prononcé sa phrase sur l'héritage éternel de son code Civil, il a prédit avec succès que son *œuvre juridique*, sa codification, surpasserait son *œuvre militaire*, ses conquêtes territoriales.

Est-il cependant correct de distinguer strictement ces deux pans de l'expansion napoléonienne ? Il apparaît que la frontière devient poreuse dès qu'il s'agit d'examiner l'exportation du système juridique français Europe. En effet, l'exportation des codes napoléoniens est un rouage de la machine de guerre napoléonienne.

Parmi les nombreux mystères qui entourent Napoléon, il en est un qui occupe tout particulièrement l'historiographie : quelle vision Bonaparte avait-il pour l'Europe⁹ ? Pour comprendre cela, quitter le point de vue « gallo-centrique »¹⁰ est salutaire. A la lecture de l'historiographie des pays concernés¹¹, nous nous rendons compte que l'aventure européenne de Napoléon, si elle visait officiellement le « bonheur des peuples »¹², s'est surtout révélée être une entreprise de domination et d'asservissement des populations au profit de la France. Les territoires conquis tels que la Pologne ou le Royaume d'Italie servent de greniers à grains, mais aussi de viviers humains pour les guerres de Napoléon. Chaque territoire pris sert ainsi à propulser la prochaine campagne ; tant que les conquêtes s'enchaînent, la Grande Armée progresse. Comme a pu l'écrire Bruno Colson, il s'agit pour Napoléon de « nourrir la guerre par la guerre »¹³ : l'Empire ne peut plus exister en paix, puisque la guerre justifie et légitime sa pérennité¹⁴. C'est pour cela que l'implantation du code a une allure machinale, que Napoléon favorise en plaçant des membres de sa famille sur les trônes d'Europe. Ainsi, Jérôme Bonaparte prend la tête de la Confédération du Rhin, Louis Bonaparte se voit attribuer la Hollande, Joseph Bonaparte obtient Naples, etc.

L'exportation de la codification traduit la vision autoritaire de l'unité européenne chez Napoléon : il ne s'agit pas d'une circulation spontanée, d'une libre réception. Le code est imposé par les armes. Cependant, Napoléon lui-même rechigne à mentionner ce vecteur d'exportation du droit français. L'exportation des codes fait l'objet d'une propagande abondante. Napoléon, habité par l'imagerie romaine, aura cette phrase : « les Romains donnaient leurs lois à leurs alliés ». Ici, il s'agit de territoires soumis. Une amitié forcée en quelque sorte... cette situation était comprise par les adversaires contemporains de

9 Voir J.-C. Martin, (dir.), *Napoléon et l'Europe : Colloque de La Roche-sur-Yon*. Nouvelle édition [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2002. Consulté le 27/07/2023.

10 L'expression est de T. Lentz dans *Le congrès de Vienne*, op. cit.

11 À ce sujet, voir H. Fisher, « Europe after Napoleon », *Current History*, vol. 8, n°46, 1945, p. 522 à 527 ; Ph. G. Dwyer, « Napoleon and the foundation of the Empire », *The Historical Journal*, vol. 53, n°2, 2010, p. 339 à 358 ; G. Paolini (dir.), *Napoleone dall'Elba all'Europa : atti del convegno internazionale di studi Firenze*, Florence, Conseil régional de la Toscane, 2017 ; F. Davoli, *La nuova Europa di Napoleone*, Elison Publishing, 2020 ; E. Canales, *La Europa napoleónica, 1792-1815*, Madrid, Catédra, 2008.

12 N. Bonaparte, « Discours de Napoléon sur la paix », *Moniteur Universel*, 17 août 1807.

13 B. Colson, « Napoléon et la guerre irrégulière », *Stratégique*, vol. 1, 2009, p. 235 à 236.

14 « On est [...] bien loin des belles utopies de Sainte-Hélène. Entre les rêves et les projets, il y eut la réalité, et cette réalité ne tendait ni à constituer des États-nations, ni à émanciper les peuples, mais à les réunir et à les franciser sous la houlette de Napoléon-le-Grand, pour sa plus grande gloire et celle de la France. Aussi comprendra-t-on que la paix universelle était impossible. La nécessité, souvent invoquée pour motiver les actes de Napoléon, semble donc bien être issue d'une « mauvaise volonté », où s'entremêlent méconnaissance des réalités internationales et ambition d'hégémonie » (A. Jourdan, « Napoléon et la paix universelle. Utopie et réalité », *Napoléon et l'Europe : Colloque de La Roche-sur-Yon* [en ligne], Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, consulté le 22/05/2022).

l'empereur. Almendingen¹⁵, membre de la commission législative juridique du duché de Hesse-Nassau en 1813, écrit ainsi : « Napoléon tient à établir par la généralisation des lois françaises un droit unique dans tous les États confédérés soumis à la dictature française et les faire se plier sous la contrainte d'une législation étrangère »¹⁶.

Ce flou, sciemment entretenu par la propagande napoléonienne au début du XIXe, trouve un écho dans la littérature juridique ultérieure.

1. 2. La doctrine juridique française : chronique d'un rayonnement

En France, les codes sont restés en vigueur sans interruption. Au niveau doctrinal, la codification ouvre une ère d'exégèse¹⁷ : les juristes étudient, commentent, décortiquent les codes français ; à la faculté sont donnés des « cours de code civil ». Ce « repli identitaire »¹⁸ s'insère dans un état plus large de la doctrine juridique européenne des XIXe et XXe siècle : délimiter le droit national et prioriser son étude, c'est encourager le patriotisme. Comme le dit Jean-Louis Halpérin : « L'histoire nationale du droit (pour nous, l'histoire du « droit français ») [...] était une histoire enseignée dans des facultés d'État à destination d'étudiants en droit [...] auxquels les programmes officiels voulaient inculquer la connaissance et la fierté du droit national »¹⁹. Cet « auto-centrage » doctrinal marque profondément la littérature juridique française durant les siècles suivants. Il aura également un effet profond sur le droit comparé français.

Il n'est pas rare, au cours du XXe siècle mais aussi de nos jours, de trouver mention du « rayonnement » de la codification française et du droit français. On peut la croiser dans les communications de praticiens²⁰, les articles de professeurs²¹, dans les questions écrites au gouvernement²² ; ou même dans des fiches de cours à destination des lycéens²³ qui détaillent les circonstances de ce rayonnement, ce qui démontre la démocratisation du terme.

Or si l'on prend la définition la plus simple du rayonnement, telle que fournie par le Larousse (2023), on observe une dissonance. Le rayonnement y est décrit comme « l'influence exercée par quelqu'un, un pays, en raison de son prestige ». A partir de cette observation, l'utilisation même de ce terme est à questionner quand nous parlons de

15 Ludwig Harscher von Almendingen (1766 à Paris – 1827 à Dillenburg), est un juriste allemand. Il fait ses études à l'Université de Göttingen, au rayonnement européen. Il partage sa carrière entre la magistrature, l'avocature et le service du duc de Nassau ; pour lequel il conçoit quelques réformes législatives. A la fin des années 1820, il critique durement le système juridique prussien suite à une affaire qu'il a plaidée à Berlin. La Prusse le punit d'un an d'emprisonnement, peine qui, si elle ne sera jamais appliquée, le poussera à prendre une retraite définitive. Voir W. Struck, « Almendingen, Ludwig Harscher von », *Neue Deutsche Biographie* [en ligne], vol. 21, 2003. Consulté le 22/05/2022.

16 Voir P.-L. Weinacht, « Les États de la confédération du Rhin face au Code Napoléon », *Napoléon et l'Europe : Colloque de la Roche-sur-Yon* [en ligne], Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2002. Consulté le 22/05/2022.

17 Sur l'École de l'exégèse, voir Ph. Rémy, « Le rôle de l'Exégèse dans l'enseignement du Droit au XIXe siècle », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique, du monde des juristes et du livre juridique*, SHFD/ Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1985, p. 93 à 94. À ce sujet, voir également S. Bloquet, *La loi et son interprétation à travers le Code civil (1804-1880)*, Paris, LGDJ, 2017 ; M. Hecquart-Théron (dir.), *Les Facultés de Droit inspiratrices du droit ?*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2005 ; U. Petronio, « L'École de l'exégèse, entre Lumières et positivisme scientifique », *Traditions savantes et codifications*, Paris, LGDJ, 2007, p. 29 à 47.

18 J.-L. Halpérin, « L'histoire du droit constituée en discipline : consécration ou repli identitaire », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°4, 2001, p. 16.

19 J.-L. Halpérin, « Histoire comparée du droit », *L'histoire du droit en France. Nouvelles tendances, nouveaux territoires*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 183.

20 Voir M. Grimaldi, « Le rayonnement du code civil dans le monde », *Cycle de conférences dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon*, mercredi 20 octobre 2021.

21 Voir M. Poignard, « Le rayonnement du droit civil français », *Hommes et mondes*, vol. 13, N°12, 1947, p. 489 à 501.

22 R. del Picchia, « Du rayonnement du droit français », *Question écrite N°20753* [en ligne], publiée le 8/12/2005. Consultée le 27/07/2023.

23 Anonyme, « 1804 : le Code civil, un rayonnement européen », *Maxicours* [en ligne]. Consulté le 27/07/2023.

l'expansion du système français codifié en Europe. Comme l'admet le Séna aujourd'hui, « Au-delà du code lui-même, ce sont néanmoins les conquêtes napoléoniennes qui expliquent une grande partie de son rayonnement immédiat »²⁴. Ce biais peut engendrer une vision incomplète du phénomène de diffusion du droit français. Traditionnellement, l'historiographie française s'est surtout attachée à étudier le rayonnement de son propre modèle juridique, son exportation à l'étranger, pour éventuellement proposer une critique ou une réforme du droit national. Le droit comparé est bien souvent un prétexte pour mettre en avant le génie du droit national. Le professeur Beaulieu, en 1934, compare l'expansion du droit civil français à celle du droit romain ; le professeur Boehmer, en 1950, octroie à la codification napoléonienne « le premier rang », au sein de « la série des codifications entreprises depuis le milieu du XVIIIe siècle ». Les commémorations du Code civil – centenaire, cent-cinquantenaire et bicentenaire – accentuent le phénomène²⁵.

Mais qu'en est-il des pays qui se sont vu imposer le système juridique français lors des conquêtes napoléoniennes ?

2. La raison des plus faibles ? La naissance d'un réseau européen de droit comparé

A partir des premières conquêtes révolutionnaires et jusqu'en 1814, la France a cherché à imposer son système juridique, à une vitesse et une force variables, dans des territoires qui s'étendent de l'Espagne au sol polonais, en passant par l'Espagne, les Etats allemands et les royaumes italiens. En 1815, le Congrès de Vienne instaure l'Europe des restaurations et remet sur leurs trônes les anciennes familles princières. Celles-ci doivent alors faire face à l'instabilité juridique que les troupes françaises ont laissée derrière elles, et qui pourrait fragiliser leur règne. Placés dans une situation d'urgence, les juristes européens doivent relever plusieurs défis : délimiter les contours de leur droit national, en décidant s'il faut y garder le droit français et dans quelle mesure ; réfléchir à l'avenir de leur droit et éventuellement imaginer le droit idéal.

Dans cette perspective, le comparatisme juridique apparaît comme une méthode nécessaire.

2.1. L'isolement du système juridique français et l'essor du comparatisme juridique en Europe

Les auteurs européens comparent les différentes sources de leur droit national ; ils comparent leur droit national avec le droit français ; ils comparent leur droit national avec d'autres systèmes juridiques européens. Surtout, les auteurs européens communiquent. Ils s'envoient des lettres, se rendent visite, mettent en contact leurs étudiants, créent des revues à contributions internationales (diapos). Si l'affirmation du droit national répond au même objectif de prestige national qu'en France, elle est autrement plus importante dans les pays libérés, qui souhaitent au plus vite s'affirmer face à une hégémonie étrangère. Le sort du droit français dans ces pays pose en réalité une question plus profonde : comment marier patriotisme juridique et volonté modernisatrice du droit ?

Car les auteurs admettent plusieurs avantages à garder les codes français dans leur droit national : ils sont déjà faits, ils sont techniquement solides, et permettent une modernisation du droit dans des pays qui n'ont pas connu de Révolution. Le droit

24 Anonyme, « La diffusion du code civil à l'étranger », *Archives du Sénat. Bicentenaire du Code civil* [en ligne]. Consulté le 27/07/2023.

25 Voir B. Tabbah, « L'humanisme du droit civil français. Secret de son rayonnement », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 6, n°4, octobre-décembre 1954, p. 702 à 730 ; I. Zajtay, « Les destinées du Code civil », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 6, n°4, 1954, p. 792 à 810 ; A. Cabanis, « Le code hors la France », *La codification*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, p. 33 à 61.

comparé ne sert donc pas seulement à nourrir le patriotisme juridique : c'est un réflexe. Dans les pays concernés, comparer les systèmes juridiques est un acte fréquent, qu'il soit conscient ou non.

Or lorsque l'on observe ces contacts ainsi que les mentions faites dans les ouvrages de l'époque²⁶, on remarque la faible place des auteurs français. A titre d'exemple, la *Concordance de Fortuné Anthoine de Saint-Joseph*, œuvre comparative des systèmes juridiques nourrie par véritable réseau européen, n'est publiée qu'en 1840²⁷. Il semble que dans un contexte où la législation comparée se déploie en Europe, la littérature juridique française soit de fait à l'écart. Cela peut être dû à des raisons internes, l'exégèse des codes y étant encore majoritaire, ou à des raisons externes, les pays libérés de l'Empire n'ayant pas intérêt à s'y référer.

En revanche, il est possible de constater que les juristes des pays européens échangent entre eux.

2.2. L'émergence d'un réseau européen de comparatistes

Attardons-nous sur deux exemples, deux auteurs ayant marqué leur époque, mais que tout oppose – tant leur âge que leur nationalité, tant leur personnalité que leur démarche.

Le premier est Friedrich Carl von Savigny, juriste prussien²⁸. Professeur, conseiller d'Etat, romaniste de renom, il a trente-quatre ans quand Napoléon est défait à Leipzig en 1813. Il assiste à la libération des Etats allemands du joug napoléonien, et apprend que son collègue, Anton Justus Thibaut²⁹, veut profiter de la liesse nationale pour promouvoir un code civil général pour toute l'Allemagne, sur le modèle français. La réaction de Savigny est aussi rapide qu'explosive : en 1814 paraît *De la vocation de notre temps pour la législation et la science du droit*³⁰. Cet opuscule rejette violemment le système codifié français, le qualifiant de « cancer », dont il faut guérir l'Allemagne et plus généralement l'Europe. Pourquoi ? Parce que le système juridique français est une offense à la nature même du droit, qui selon Savigny, s'est construit au fil des siècles par les interactions du

26 Voir C. Touche, *Les doctrines juridiques de l'Europe libérée face aux codes napoléoniens (1811-1825)*, Th. de droit, Université de Rennes, soutenue le 07/07/2022.

27 F. Anthoine de Saint-Joseph, *Concordance entre les codes civils étrangers et le Code Napoléon*, Paris, 1840, deuxième édition augmentée, Paris, 1856. A son sujet, voir A. Mergey, « Le réseau constitué autour d'Anthoine de Saint-Joseph et de la Concordance entre les codes civils étrangers et le Code Napoléon. Entre exaltation d'un nationalisme juridique modéré et promotion d'un fonds juridique commun », *L'idée de fonds juridique...*, op. cit., p. 187 à 221.

28 Friedrich Carl von Savigny (1779 à Francfort-sur-le-Main – 1861 à Berlin) est l'auteur d'une œuvre féconde dans de nombreux domaines : il est connu des historiens du droit en ce qu'il a fondé l'école historique ; des internationalistes, car il a posé les fondements du droit international privé moderne en étudiant la notion de conflit de lois ; des romanistes également, car il a essayé de systématiser le *ius commune*, notamment dans son *System des heutigen römischen Recht* (*Système du droit romain actuel*, traduit en français sous le titre : *Traité de droit romain*), et son *Das Rechts des Besitzes : eine civilistische Abhandlung* (*Le droit de possession : un traité civiliste*, traduit sous le titre : *Traité sur la Possession* selon les anciens principes du droit romain). Les historiens de la doctrine font de Savigny le centre d'une des controverses majeures du début du XIXe siècle. Voir D. Nörr, « Savigny, Carl von », *Neue Deutsche Biographie* [en ligne], vol. 22, 2005, consulté le 28/07/2023.

29 Anton Friedrich Justus Thibaut (1772 à Hamelin – 1840 à Heidelberg) partage ses études de droit entre trois facultés, Göttingen, Königsberg – où il suit les cours d'Emmanuel Kant – et Kiel. Il devient professeur en 1805 à Heidelberg. Comme Savigny, Thibaut fait du droit romain (des « pandectes ») le fondement de ses recherches. Il rédige dans ce domaine des ouvrages notables : son *System des Pandektenrechts* connaît un grand succès. Cependant, ses recherches restent limitées à des observations isolées : il ne s'en sert pas pour construire une théorie systématique comme Savigny a pu le tenter. De façon plus inattendue, Thibaut a joué un rôle dans la redécouverte et la promotion de la musique classique ; mélomane, il n'hésite pas à envoyer des assistants à l'étranger sur ses fonds personnels pour récupérer des partitions anciennes, et organise des concerts fréquentés par des compositeurs en vogue, tel que Robert Schumann. Son expertise dans le domaine musical influence la philosophie de Hegel. Voir J. Rückert, « Thibaut, Anton », *Neue Deutsche Biographie* [en ligne], vol. 26, 2016, consulté le 28/07/2023.

30 F.C. von Savigny, *Vom Beruf unsrer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*, Heidelberg, 1814.

peuple, à tel point qu'il fait partie de lui, comme sa langue. Les codes français seraient l'inverse de ce droit populaire, historique et organique : ils ont été rédigés ex nihilo et imposés par l'Etat aux populations, de façon artificielle. Cette position, Savigny en fera une école. L'Ecole historique du droit trouve des admirateurs partout en Europe. On la trouve entre autres chez Manuel Duran y Bas, juriste catalan qui traduit Savigny dans la seconde moitié du XIXe siècle pour défendre le droit local catalan face aux prétentions unificatrices de Castille ; mais également chez le Russe Konstantine Nevoline, qui suit les enseignements de Savigny durant son voyage d'études à Berlin³¹. Savigny inspire également les archivistes Italiens dans la redécouverte des racines de leur droit – les textes romains ; le fameux Pellegrino Rossi lui envoie ses étudiants.

En parallèle de Savigny, il est intéressant de mentionner Jeremy Bentham³². A l'inverse de Savigny, qui agit comme un aimant intellectuel pour les juristes de son époque, Bentham est proactif. Partisan farouche de la codification, admiratif de la codification française, il est dans l'ensemble déconsidéré par ses collègues britanniques. En 1814, alors qu'il est « près de descendre dans [sa] tombe »³³, il sent que le vide laissé par les troupes napoléoniennes peut lui offrir une nouvelle opportunité de proposer ses services de réformateur et de faire rayonner sa position. Il inonde alors de lettres les législateurs européens. Si beaucoup l'ignorent, d'autres se révèlent sensibles à ses idées. Ainsi, Bentham est très impliqué avec les Cortes et les juristes de Salamanque dans la codification espagnole – les Espagnols le surnomment le « *legislador a la carta* », ou « législateur par correspondance »³⁴. Le Britannique est également en contact avec la Russie du tsar Alexandre et par ricochet avec l'entité qui remplace le Duché de Varsovie, le « Royaume du Congrès » de Czartoryski³⁵. Dans toutes ces correspondances, son but est le même : offrir, comme un mode d'emploi, la meilleure voie juridique pour les territoires restaurés ; c'est-à-dire la codification du droit national avec une approche utilitariste empruntée aux Lumières. Bentham offre une alternative intéressante pour les juristes européens : il leur permet d'avoir un champion de la codification, capable de défendre les atouts techniques du système codifié, mais qui surtout *n'est pas français*.

Il apparaît que l'expérience napoléonienne a créé une fracture doctrinale entre la France et les pays qu'elle a occupés : d'un côté, un développement tardif du droit comparé, rendu superflu par la place prédominante et ininterrompue du droit national ; de l'autre, un développement précoce de la législation comparée, mais un comparatisme réflexe, rendu nécessaire par des impératifs conjoncturels. Examinons la raison du plus fort, et nous constaterons un repli national de la littérature juridique ; interrogeons la raison du plus faible, et nous verrons un paysage comparatiste riche et aux multiples facettes, fort de nombreuses interactions internationales. Loin d'être des récepteurs passifs, satellites placés dans l'orbite du modèle juridique français, les pays concernés ont commenté, communiqué, controversé, et surtout comparé.

31 Voir C. Touche, « Foucher et Nevoline : deux réflexions autour du *Svod Zakonov* de 1832 », 2022, à paraître.

32 Jeremy Bentham (1748 à Londres – 1832 dans la même ville) poursuit des études de droit à Londres, puis à Oxford, où il reçoit les enseignements du naturaliste Blackstone. Il est rapidement dépité de l'état de la législation britannique, qu'il juge touffue et archaïque. Pour lutter contre cela, il construit une pensée humaniste et libérale, qui soumettrait toute loi à un impératif de rationalisme et d'utilité au bien commun. En ce sens, il est considéré comme l'un des fondateurs de l'utilitarisme. Voir D. Lieberman, « Jeremy Bentham: Biography and Intellectual Biography », *History of Political Thought*, vol. XX, n°1, 1999.

33 J. Bentham, *Works of Jeremy Bentham*, vol. 10, Édimbourg, 1843, p. 458.

34 Voir J. Bentham, *Consejos que dirige a las Cortes y al Pueblo Español*, traduction espagnole par J. J. de Mora, Madrid, 1820 ; J. M. Queipo de Llano, *Cartas de Jeremías Bentham, al señor Conde de Toreno sobre el proyecto de Código Penal presentado á las Cortes*, Madrid, 1821 ; C. Fuller, « "Primero e, mais antigo Constitucional da Europa" : Bentham's contact with Portuguese liberals. 1820-1823 », *Journal of Bentham Studies* [en ligne], vol. 3, n°1, 2000, p. 1 à 13, consulté le 22/05/2022 ; J. J. Moreso, « Spanish Emancipation: Bentham on Law and Politics in the Spanish World », *The Journal of Comparative Law*, vol. 14, n°2, 2019, p. 161 à 173 ; A. L. Cot, « Jeremy Bentham's Spanish American Utopia », *Revue d'études benthamiennes* [en ligne], n°17, 2020, consulté le 13 février 2022.

35 C. Touche, *Les doctrines juridiques de l'Europe libérée face aux codes napoléoniens (1811-1825)*, Th. de droit, Université de Rennes, soutenue le 07/07/2022, p. 438 à 441.

Depuis les années soixante-dix, on assiste à l'essor des études sur la circulation des systèmes juridiques³⁶. La littérature juridique française actuelle se place de plus en plus régulièrement du point de vue des pays concernés. Cette démarche est d'autant mieux envisageable aujourd'hui que les chercheurs forment des réseaux européens, que les sources circulent entre pays avec une facilité inédite, que l'ouverture aux langues étrangères permet la traduction de textes méconnus. De nombreuses œuvres comparatistes du XIXe sont découvertes en ce moment, par exemple en Pologne ou en Espagne ; il serait bénéfique à toutes les facultés d'Europe d'en prendre connaissance. Si nos travaux nous ont convaincue d'une chose, c'est qu'aujourd'hui comme au XIXe siècle, la coopération européenne est cruciale ; il semble que cette fois, heureusement, la France en fera partie.

³⁶ Ce développement est consécutif d'un essor du droit comparé en tant que discipline, lui-même favorisé par des problématiques contemporaines, telles que la mondialisation du droit ou la construction européenne. Voir A. Villabona, *La circulation des modèles juridiques. Les origines de l'Etat-providence en Colombie pendant les années trente et l'influence du constitutionnalisme français du début du XXe siècle*, Th. de droit, Université Grenoble Alpes, soutenue le 12/11/2015.

LE ROI COTON OU L'IRRATIONALITÉ DU PLUS FORT : 1815-1903

Edouard GUIONNET
Université de Rouen, ERIAC

RÉSUMÉ

Cet article s'inscrit dans le prolongement d'une journée d'étude, qui s'est tenue à l'Université du Havre en décembre 2022. Le thème de cette journée portait sur «la raison du plus fort», morale illustrant la fable de La Fontaine : Le loup et l'Agneau. Dans cette fable, un loup cruel et tyrannique fait le procès d'un doux agneau qui se désaltère innocemment dans un ruisseau, dont le loup revendique la propriété. La défense de l'agneau est respectueuse et rationnelle, tandis que le loup s'impose par un argumentaire fait de mauvaise foi et d'arbitraire. Derrière ce récit animalier, La Fontaine nous invite à voir les rapports de force de la société humaine au XVIIIème siècle.

Il s'agit ici de transposer cette analyse aux rapports de forces qui sous-tendent le commerce du coton anglo-américain au XIXème siècle. Les principaux acteurs qui participent au négoce sont : les fermiers ou les planteurs, les marchands, les industriels, et les courtiers, qui sont les intermédiaires entre les marchands et les industriels. Tous ces agents se battent pour leur survie économique. Et dans cette lutte, nous nous proposons de voir qui sont les puissants, ou les loups, selon La Fontaine ? et qui sont les agneaux, i.e., les faibles ; Et comment ils se positionnent dans ce rapport de force au cours du siècle?

Mots-clés : courtiers-marchands-spéculateurs-fermiers-industriels

ABSTRACT

This paper originates from a symposium which was organized by Le Havre University in December 2022. The subject discussed was based on the moral exemplified by La Fontaine, the right of the stronger is always better, in the Wolf and the Lamb. In this fable, a cruel and tyrannical wolf is arguing with a meek lamb who is quenching his thirst in a stream, which the wolf claims is his. The lamb's defence is respectful and rational, while the Wolf imposes himself with arbitrary arguments made in bad faith. Behind this story with animals, La Fontaine invites us to watch the power struggle at work within 18th century human society.

Our purpose here is to adapt La Fontaine's moral to the power struggle that underpins the Anglo-American cotton trade in the 19th century. The main agents who take part in this commerce are farmers or planters, merchants, manufacturers, and brokers, who are intermediaries between merchants and industrialists. All these people are involved in a fight for their economic survival. And in this struggle, we wish to examine who governs the trade: who are the wolves? and who are the lambs, the meek? and how do these agents position themselves in this power struggle, over time.

BIOGRAPHIE

Édouard Guionnet enseigne la civilisation britannique à l'Université Sorbonne Paris Nord depuis 2004. En 2021, il s'inscrit en 1ère année de doctorat à l'Université de Rouen sous la direction du professeur John Mullen. Son sujet de thèse est intitulé : *Les Paradoxes du Commerce du Coton Anglo-Américain, 1873-1903*. (soutenance prévue automne 2024)

Introduction

Le commerce du coton anglo-américain prend son essor au début du 19^{ème} siècle, à la faveur de l'innovation technologique agricole et industrielle¹. A ses débuts, le négoce de cette marchandise illustre le procès de la raison capitaliste en mouvement : l'innovation donne naissance à des technologies modernes, des méthodes de production inédites pour des marchandises attractives ; elle ouvre de nouveaux marchés, et fonde une organisation commerciale originale. Au centre de cette organisation mondiale, Liverpool établit sa domination à partir de 1815. A cette date, le principal port du Lancashire importe 63% du coton brut produit dans le monde, devant Londres. Comment Liverpool assoit-elle son hégémonie cotonnière ? Qui sont les acteurs à sa tête ? Comment cette nouvelle organisation fonctionne-t-elle ? Et pourquoi impose-t-elle sa domination ?

Durant la guerre de Sécession, aux États-Unis, les États Confédérés font du coton brut un moyen de pression pour contraindre l'Angleterre à entrer en guerre à leurs côtés. De cette époque est né un personnage allégorique, *King Cotton* : un monarque qui dicte le prix du coton à l'Europe. Mais le Roi Coton est une figure protéiforme et fantasque. Son pouvoir s'incarne dans les acteurs qui le servent (courtiers, marchands, industriels ou fermiers), au gré de leur puissance économique. De 1841 à 1895, les courtiers de Liverpool s'emparent du pouvoir absolu du Roi Coton. Mais après 1903, ils sont définitivement renversés par les financiers et les fermiers américains, illustration d'une époque où la concurrence commerciale fait rage et où la raison capitaliste s'emballe, pour faire place à une forme d'irrationalité spéculative. Cet article propose donc d'analyser les rapports de force qui sous-tendent le négoce du coton aux XIX^{ème} siècle, en présentant la nature du pouvoir commercial, et en montrant comment *la raison du plus fort* s'exprime à travers ces jeux de pouvoir.

1. Commençons par expliquer comment Liverpool a imposé sa domination sur le marché du coton.

En ce qui concerne cette marchandise, la force et l'avantage de Liverpool sur les autres ports qui importent du coton à l'époque (Glasgow, Hull, Bristol, Londres), tient à sa position géographique unique, aux portes d'un hinterland industriel, principal consommateur de coton brut. De plus, au cours du siècle, le port ne cesse d'améliorer ses infrastructures : il développe ses docks, et investit dans les moyens d'acheminer les marchandises vers les manufactures régionales². Par exemple, c'est entre Liverpool et Manchester que l'on construit la première ligne de chemin de fer en Angleterre³.

La deuxième force commerciale du port provient de la construction d'un réseau privilégié d'alliances entre les marchands du sud des États-Unis et ceux de Liverpool. L'appartenance à un réseau ou à une communauté contribue à l'affirmation du pouvoir marchand, parce que se créent alors des rapports de confiance qui encouragent les échanges, et qui amortissent les conséquences destructives de la compétition économique⁴. L'établissement du réseau marchand entre Liverpool et le sud des États-Unis remonte à la fin du XVIII^{ème} siècle, à l'époque où le commerce du sud des États-Unis se réorganise. Et il est intéressant de noter que les nouveaux négociants cotonniers du sud ne sont pas issus des grandes dynasties marchandes qui règnent dans les grands

1 Sur le plan agricole, la *Cotton Gin* (égreneuse), inventée en 1793 par l'américain, Eli Whitney, libère la production de coton brut, en mécanisant le nettoyage de la fibre, jusqu'alors freiné par la manutention de l'opération. Du point de vue industriel, les nombreuses innovations textiles du dernier quart du XVIII^{ème} et de la 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle, accélèrent le passage à la mécanisation du filage et du tissage, grâce au génie des inventeurs anglais tels que : Arkwright, Cartwright, Strutt, Roberts, Kelly...

2 Cf, Mountfield Stuart (1965). *Western Gateway, A History of the Mersey Dock and Harbour Board*, Liverpool University Press.

3 La ligne est inaugurée au début des années 1830

4 Cette idée est bien documentée et expliquée in Supiot Alain (2015), *La Gouvernance par les Nombres*, Fayard, Poids et Mesures du Monde. Lire par exemple le chapitre 11.

ports (comme Charleston, Savannah, La Nouvelle-Orléans...). Ils viennent en partie de l'immigration : en particulier d'Angleterre, et d'Écosse. Donc, au départ, la constitution d'un réseau fort, est consolidé par l'appartenance à une communauté d'origines, en l'occurrence une origine britannique. Puis, ces marchands d'origine britannique, établis dans le sud, reviennent créer des succursales à Liverpool. Par exemple le marchand William Mein émigre d'Écosse en 1795 pour fonder sa maison d'exportations de coton à Savannah, et en 1803, il s'associe avec son Frère Alexandre pour fonder une succursale à Liverpool. Entre 1800 et 1805, ils exportent 1,8 millions de livres de coton vers Liverpool depuis Savannah. Cet exemple souligne l'importance des relations familiales dans le développement des partenariats. Par exemple, les marchands de coton Green and Wainwright ne sont pas associés uniquement commercialement aux marchands de la Nouvelle Orléans, Chew and Relf, mais ils le sont aussi par des liens matrimoniaux.

L'appartenance à une communauté religieuse est aussi un élément clé de l'ascendance commerciale : les Rathbone, les Hughes, les Duncan (marchands quakers de Liverpool) travaillent avec les marchands quakers de New York, comme Francis Thompson ou Isaak Hicks. Ainsi, ces marchands de Liverpool reçoivent-ils plus de la moitié de leur coton de New York.

Le réseau anglo-américain s'appuie aussi sur la puissance du capital. Pour être compétitif, un marchand doit proposer des offres attractives. Cela passe par des facilités de financement des échanges. Les firmes de Liverpool, plus fortes financièrement (car plus anciennes et donc plus solides), proposent des crédits à leurs clients du sud. Par exemple, les marchands Green et Wainwright financent le coton expédié par les marchands Chew & Relf, de la Nouvelle Orléans. On estime que les marchands de Liverpool avancent environ les 2/3 voir les 3/4 des frais d'expédition⁵.

Du fait de ces partenariats marchands, les volumes de coton exportés vers Liverpool explosent : on passe de 323,000 sacs en 1811 à environ 4 ou 5 millions de balles de coton dans les années 1890⁶. La force de ces flux permet à Liverpool de s'imposer sur les autres marchés de coton : Brême, Le Havre, Alexandrie, Bombay.

Bien sûr cette évolution se développe en synergie avec la croissance de l'industrie cotonnière du Lancashire. En 1841, l'industrie cotonnière produit £46 millions de richesses et 30 ans après en 1871, £105 millions, soit une augmentation d'environ 100%⁷.

Dans le 1er tiers du XIXème siècle, l'explosion des importations de coton conduit à une spécialisation commerciale qui, de façon intéressante, se fait au profit des marchands les moins puissants⁸. L'augmentation fulgurante des arrivages de coton, incite ces plus petits acteurs à risquer une spécialisation dans le négoce du coton uniquement, contrairement aux marchands établis, qui, eux, préfèrent rester généralistes⁹. Ces marchands plus modestes se mettent donc en danger, et prennent un risque, pour affronter la concurrence des marchands plus puissants¹⁰. Donc, l'affirmation de la puissance cotonnière de Liverpool est liée entre autres, à cette phase de spécialisation initiée par de plus petites entreprises. Elles prennent le risque de l'innovation commerciale pour s'imposer sur le marché.

5 Pour une étude approfondie de la naissance des réseaux commerciaux entre Liverpool et les ports états-uniens, il est utile de se référer au mémoire de maîtrise d'Alexey Krichtal (2013). *Liverpool and the Raw Cotton Trade: a Study of the Port and its Merchant Community, 1770-1815*, University of Victoria, Wellington, Cf. Ch.2 et 3.

6 Pour toutes les statistiques relatives au commerce du coton, depuis le 18ème siècle jusqu'en 1886, l'ouvrage du courtier anglais, Thomas Ellison, est particulièrement utile: *The Cotton Trade of Great Britain, Including a History of the Liverpool Cotton Market, and of the Liverpool Cotton Brokers' Association*, London, 1886.

7 *ibid.*

8 *ibid.*

9 Parmi les importations courantes de ces marchands, on trouve par exemple : bois, tabac, blé, denrées sèches, coton....

10 Le mouvement de spécialisation des marchands plus modestes s'appuie aussi sur la prospérité des négociants généralistes plus puissants, au point que la Chambre de Commerce de Liverpool finit par créer un comité dédié spécialement au commerce du coton, inclus jusque-là dans les general produce (produits généraux : terme technique particulier au commerce international)

Ces développements amènent une autre forme de spécialisation qui conduit au renforcement du rôle des courtiers, lesquels finissent par diriger totalement le marché. Et donc on peut légitimement s'interroger sur la manière dont les courtiers se sont imposés face au pouvoir marchand, mais aussi face aux industriels du coton.

C'est l'explosion des importations de coton, qui conduit les transactions de coton à passer progressivement entre les mains d'un intermédiaire plus spécialisé : le courtier en coton¹¹.

Alors, pourquoi le recours à un courtier devient-il incontournable durant tout le 19^{ème} siècle et plus particulièrement à partir de 1873 ? 4 raisons expliquent l'ascension du courtier.

Tout d'abord, le recours à un courtier devient une pratique inévitable, parce que ce dernier possède une connaissance complexe de l'offre et de la demande, du fait de sa position d'intermédiaire entre les marchands et les industriels, entre l'offre et la demande. Or, en 1815, il existe déjà une très grande diversité de qualités de coton. Il y a environ 38 variétés de coton, et chaque variété possède ses propres caractéristiques¹². La capacité du courtier à expertiser ces différentes qualités fait donc de lui un intermédiaire extrêmement précieux.

De plus, les courtiers sont aussi très utiles, parce qu'ils financent les échanges, et donc ils contribuent à l'acheminement de la récolte depuis les US vers Liverpool (Ils avancent le paiement du fret, ils paient les taxes à l'importation, l'assurance de la cargaison...). Bref, ils financent une partie de l'activité marchande. Il existe donc une symbiose financière et commerciale entre le pouvoir marchand et le pouvoir des courtiers.

Enfin, la connaissance statistique du marché par les courtiers, est la raison la plus importante qui explique leur ascension. Les courtiers collectent de façon hebdomadaire toutes les informations commerciales qui concernent le coton : les importations de Liverpool, les ventes, les achats effectués à Liverpool, l'état du stock à Liverpool, le cours des différentes variétés de coton. Cet intermédiaire centralise toutes ces informations, cruciales pour leurs clients (marchands et industriels)¹³. La force du courtier repose donc, sur un savoir, sur le pouvoir de l'information, et des statistiques. Or, l'origine du pouvoir et de l'autorité des courtiers réside dans la publication de ces statistiques.

En effet, avant de publier leurs données, les courtiers se réunissent et discutent de la situation du marché. Ce sont ces réunions relativement informelles qui ont conduit à la fondation formelle d'une corporation, en avril 1841 : la *Cotton Brokers' Association*¹⁴ (l'Association des Courtiers en Coton). Donc les courtiers assoient leur pouvoir en s'organisant en groupe, d'ailleurs très exclusif, et très fermé.

Pour conclure cette première partie, on peut dire que Liverpool et les courtiers se sont imposés comme les plus forts non pas de façon arbitraire ou absolue. La croissance du marché du coton brut de Liverpool correspond à l'explosion de la demande dans l'industrie cotonnière, à laquelle les marchands de Liverpool ont su répondre.

11 Un courtier est un intermédiaire entre un marchand qui met son coton brut en vente sur le marché, et le filateur qui l'achète pour fabriquer du fil. Le courtier doit donc être, d'un côté, au courant de l'offre, i.e. la marchandise qui arrive sur le marché, et d'un autre côté, de la demande, i.e. la qualité de coton recherchée par les industriels.

12 La qualité du coton dépend de la soie : la fibre peut-être longue, élastique, résistante (comme celle de la variété de coton *Sea Island*) ; elle peut au contraire être plus courte et cassante (cf. la variété *Upland Cotton*) . La qualité dépend aussi de la couleur (blanc, crémeux, taché, ou grisâtre) de la pureté (le coton peut être sale, et comporter des impuretés : terre, branches, feuilles mortes...), du soyeux (le coton doit être brillant et non terne), de la finesse.... Ces qualités s'évaluent dans des conditions bien particulières, une lumière neutre (une lumière venant du nord). Cette expertise complexe, est très recherchée, et rend indispensable le recours à un courtier.

13 Ils publient ces statistiques dans des bulletins, accessibles uniquement à la corporation des courtiers ou aux clients des courtiers. Cette diffusion est donc restrictive. (cf. *Cotton Brokers' Association: The Constitution, law and usages of the Liverpool Cotton Brokers' Association*)

14 abrégé ensuite en *CBA*.

Les courtiers, pour leur part, se sont construits une position privilégiée, qui est consentie par la communauté marchande, pour les services qu'ils rendent au Marché. La raison de leur domination et de leur force est principalement utilitariste. C'est parce qu'ils contribuent à l'intérêt général, qu'ils sont légitimes et qu'ils peuvent diriger le commerce local puis international, sans contestation jusque dans les années 1870.

2. Analysons à présent comment la raison des plus forts s'exerce sur le marché du coton ; pourquoi elle vient à être contestée ; et par qui.

Pour gouverner le commerce du coton, la CBA s'appuie sur sa réputation et son pouvoir pour apporter plus de régularité dans les échanges, diminuer l'imprévu, et rendre les échanges moins volatiles. Elle y parvient en normalisant les échanges. Cette normalisation concerne 4 points.

Tout d'abord, les courtiers standardisent la qualité du coton¹⁵. Ils classent toutes les différentes qualités, et établissent des normes qualitatives, qui sont reconnues internationalement : par la Chambre de Commerce Américaine de Liverpool en 1846, puis par la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans en 1848, et enfin par la Bourse de New York en 1853. Toutes les bourses de coton des États-Unis appliquent ces normes. Finalement, il ressort que le pouvoir des courtiers de Liverpool, est un pouvoir consenti et reconnu, ici au niveau international. Il s'inscrit dans un mouvement de lutte contre les aléas commerciaux, et notamment la fraude.

Forts de ces succès au niveau local et international, les courtiers poursuivent leur oeuvre, qui franchit une étape supplémentaire. Leur activité normative se transforme en activité législative : en 1863, les courtiers dotent le commerce du coton d'un texte codificateur : « Constitution, Loi et Usages de l'Association des Courtiers de Coton de Liverpool »¹⁶. C'est un texte juridique, constitué de réglementations qui codifient très précisément tout le fonctionnement du commerce du coton : les modalités d'exécution d'une transaction, d'un contrat ; comment doivent se dérouler les arrivages, les livraisons, le paiement, le règlement des litiges (s'il y en a), dans quelle condition la marchandise peut être renvoyée si elle n'est pas conforme.... Ces règles figurent au dos des contrats de vente de coton émis par l'association. C'est à dire, que les courtiers, de surcroît, réglementent les transactions (qui sont nécessairement internationales) : ils éditent des contrats de vente, dont l'exécution est garantie par la CBA. Et si une partie fraude, l'autre partie peut demander l'arbitrage du litige par les membres de l'association selon sa réglementation. Le pouvoir des courtiers repose donc aussi sur la confiance suscitée par la codification des transactions, et sur leur rôle d'arbitre en cas de contentieux : ces intermédiaires s'octroient ainsi de façon naturelle et légitime le pouvoir de se substituer à l'autorité judiciaire du pays. Ils acquièrent de fait un pouvoir quasi régalien¹⁷. Finalement, les courtiers établissent et consolident leur pouvoir en normalisant le fonctionnement du commerce du coton, et en aidant les parties lésées, à réduire les pertes financières, liées aux aléas commerciaux. Bref, ils garantissent un

15 Avec toutes les différentes qualités de coton existantes, la fraude était courante : il était facile de ne pas expédier la qualité spécifiée dans le contrat : les clients, marchands ou industriels, s'en plaignaient. Pour atténuer ce problème, les courtiers ont classé les différentes qualités : ils ont établi des normes (standards), un étalonnage en quelque sorte, qui servaient de références, auxquelles on pouvait se rapporter lorsqu'un client faisait une réclamation à propos d'une cargaison non conforme au contrat.

16 *Constitution, Law, and usages of the Liverpool Cotton Brokers' Association*

17 Ce rôle d'arbitre (arbitrator) était extrêmement utile au commerce, parce que la justice était non seulement coûteuse mais aussi extrêmement lente à l'époque.

certain degré de confiance et de justice dans les relations commerciales¹⁸. Néanmoins, leur hégémonie est contestée à partir de 1873 et durant les 2 dernières décennies du 19ème siècle.

Le pouvoir des plus forts est d'abord remis en cause par les marchands. Cette situation s'explique par l'évolution commerciale du rôle du courtier. Ces derniers se mettent à importer directement leur coton depuis les États-Unis, au lieu de servir d'intermédiaire pour l'importateur. Et donc, les courtiers entrent en concurrence directe avec les marchands : ils deviennent leurs rivaux, alors qu'ils étaient leurs alliés commerciaux¹⁹.

Puis en 1873, en pleine crise économique, les courtiers usent de leur pouvoir normalisateur pour s'octroyer un privilège : Ils se réservent le droit exclusif de spéculer sur le marché du coton, et interdisent aux autres agents du commerce du coton (aux marchands en particulier) d'exercer librement cette prérogative²⁰. Or à cette époque, la spéculation bat son plein, et est extrêmement lucrative. Mais, sur décision des courtiers, les marchands ne peuvent plus spéculer, sans avoir recours aux services tarifés d'un courtier. Ce faisant, les courtiers abusent de leur autorité, et imposent, une fois de plus, une concurrence déloyale aux marchands. D'une position d'autorité légitime, les courtiers tombent dans l'autoritarisme au nom du profit, et de la préservation de leur hégémonie, dans un contexte de concurrence généralisée. Comment les marchands, placés en situation d'infériorité, réagissent-ils ?

Face à l'autoritarisme des courtiers, des loups de la finance cotonnière (pour reprendre la métaphore de La Fontaine), les marchands argumentent et tentent de négocier, tout comme le fait l'agneau du fabuliste. Ils demandent aux courtiers de partager leur pouvoir avec eux, en leur permettant d'intégrer l'association des courtiers : il s'agit de rétablir une égalité de droit entre marchands et courtiers. Dans un premier temps, les courtiers font preuve d'un autoritarisme sourd à toute revendication (tout comme le loup de La Fontaine) : ils refusent catégoriquement de partager la gouvernance du commerce avec les marchands. La rivalité entre ces deux pouvoirs conduit à une guerre commerciale. Contrairement à l'agneau soumis, les marchands décident de sortir du cadre autoritaire dans lequel les courtiers veulent les maintenir. Ils se révoltent et fondent une institution rivale de la CBA : la *Liverpool Cotton Exchange Limited*. Ils entrent ainsi dans un rapport de force violent avec les courtiers en les menaçant : les courtiers souhaitant continuer de travailler avec les marchands, doivent quitter la CBA et rejoindre la *Liverpool Cotton Exchange*. La situation de faiblesse des importateurs de coton, s'inverse : Les marchands se sont révoltés, et neutralisent le pouvoir des courtiers, en les excluant de toute transaction marchande.

Pour conserver leur hégémonie, les courtiers entendent les marchands, et acceptent de partager leur pouvoir avec eux, au sein d'une nouvelle association très puissante

18 Toutefois, il faut ajouter que le verdict des arbitres était parfois controversé, et n'était pas toujours accepté par les parties lésées, en particulier par les industriels. En effet, la corruption ou la partialité des arbitres a été une des raisons de la contestation du pouvoir des courtiers par les industriels, plus ou moins insatisfaits par ce système. Ils auraient en effet bien aimé modifier le fonctionnement de l'arbitrage, sur lequel ils n'avaient aucun pouvoir, n'étant pas courtier.

19 Lorsqu'un marchand utilisait les services d'un courtier, il devait s'acquitter d'un courtage (0,5% de la valeur de la transaction). Mais si un courtier importe et vend lui-même son coton, il ne va pas s'imposer une commission. Par conséquent, la marchandise importée et vendue par le courtier devient moins chère, que le coton du marchand qu'il propose à la vente par l'entremise du courtier auquel il doit verser une commission.

20 Dans le commerce du coton, la spéculation repose sur l'utilisation de contrats à terme. Or, au début des années 1870, les pratiques spéculatives se développent de façon exponentielle, et la gestion des contrats à terme devient très compliquée. Pour simplifier la liquidation des contrats, l'association de courtiers de coton de Liverpool crée une chambre de compensation dont la fonction est le traitement de ses contrats à terme. Or pour avoir recours aux services de la chambre de compensation, il faut être membre de la CBA, ce dont les marchands ne peuvent se prévaloir, étant donné qu'ils ne sont pas courtiers. Donc, ils sont de fait exclus de la possibilité de spéculer, à moins qu'ils aient recours à un courtier, qui doit leur facturer le service. Cette décision place à nouveau le marchand dans une situation de concurrence déloyale.

puisqu'elle réunit marchands et courtiers : la *Liverpool Cotton Association*²¹. Rivalité et Compétition ont fait place à une nouvelle forme de coopération, où les marchands sont désormais inclus dans la gestion du commerce mondial du coton.

Malgré tout, la nouvelle association reste dominée par les courtiers : plus de la moitié du conseil d'administration est composée de courtiers. Donc si les courtiers acceptent de partager leur pouvoir, ils s'arrangent néanmoins pour rester en position de force. Dans cette histoire, les laissés-pour-compte de cette nouvelle organisation, sont les industriels : ces derniers ne peuvent participer aux décisions qui réglementent le commerce du coton, alors qu'ils en font clairement partie²². En outre, la spéculation à Liverpool ne crée pas seulement un rapport de force entre les marchands, les courtiers, ou les industriels anglais : en réalité, elle met tous les acteurs du commerce du coton en tension, à l'échelle internationale. Dans cette perspective, nous allons voir comment la raison du plus fort se manifeste dans les relations entre les pouvoirs financiers et marchands dominants, les industriels, et les producteurs de coton américains.

3. La spéculation ou l'irrationalité du plus fort.

Traditionnellement, depuis la Guerre de Sécession, le coton est roi lorsque le Sud impose sa marchandise à des prix élevés, aux consommateurs anglais. Ce fut plus ou moins le cas pendant la Guerre de Sécession, puis longtemps après, en 1903. Mais d'une manière générale, durant le dernier quart du 19^{ème} siècle, ce sont les consommateurs et surtout les financiers de Liverpool qui règnent en monarques absolus sur le commerce du coton, parce que ce sont eux qui dictent leur prix au marché. Quelle raison sous-tend ce pouvoir des plus forts ?

D'abord il faut rappeler que le prix du marché naît, en théorie, de la tension entre l'offre et la demande : quand la demande est supérieure à l'offre, le prix du coton est élevé ; et inversement, quand l'offre est supérieure à la demande, le cours est bas.

Le problème survient lorsque l'on ne connaît pas l'un des deux paramètres : comment fixer le prix par rapport à la demande, si on ne sait pas de quelle offre on dispose. On entre alors dans le domaine de la spéculation, de l'irrational, et de l'irrational du plus fort, pour reprendre le titre de cet article.

La singularité du commerce du coton favorise la spéculation et permet au spéculateur de faire des prédictions : celui-ci prophétise, avant que la récolte ne soit semée ou sortie de terre, si celle-ci sera abondante ou médiocre. Avec la prédiction de l'offre, on entre dans le domaine de l'incertain, et de la fiction. Le spéculateur le plus fort est celui qui réussit à convaincre le plus grand nombre de spéculateurs que sa prédiction va se réaliser. Si sa prophétie se réalise, il devient le nouveau Roi Coton, mais il ruine par la même occasion, les personnes qui pariaient contre lui. Il est intéressant de noter que le spéculateur produit un raisonnement pour convaincre les autres agents du marché. Mais son argumentation raisonnée repose en partie sur de la fiction, sur des croyances, sur du ressenti, bref sur de l'irrational : ce raisonnement a priori avisé procède en fait d'une pensée irrationnelle. Dans ces conditions, on s'aperçoit que le prix du coton résulte d'une manipulation du marché par des spéculateurs. Et là, on pourrait s'avancer à dire que Montesquieu et son «doux commerce», ou qu'Adam Smith et son libre jeu de l'offre et de la demande, font figure de «doux agneaux raisonneurs» face aux «loups spéculateurs». Voyons maintenant qui sont ces spéculateurs ?

Ce sont essentiellement des marchands et des courtiers. Selon leur pratique, à la

21 abrégé ensuite en *LCA*

22 La *Liverpool Cotton Association* admet les industriels du coton en tant que membres associés, mais pas en tant que membre de plein droit. Ils n'ont ainsi pas de droit de vote sur les décisions prises par l'association. Ils ne peuvent donc pas prendre part à l'organisation du commerce du coton, contrairement aux courtiers et aux marchands.

hausse ou à la baisse, les spéculateurs, en anglais, porte des noms d'animaux : les *bears* (les ours) ou les *bulls* (les taureaux). On entre là dans la fable de la spéculation. Les *bears* gagnent de l'argent quand les prix baissent. Autrement dit, dans le commerce du coton, les *bears* vont toujours prédire une récolte abondante, même s'ils n'en savent rigoureusement rien. Mais c'est là l'enjeu de leur pari. Les *bulls*, quant à eux, gagnent de l'argent quand les prix montent. Autrement dit, ils misent sur une récolte médiocre. Mais alors, comment s'y prennent-ils pour convaincre les opérateurs du marché qu'ils ont raison, et qu'il faut suivre leur opinion ?

C'est en cela que réside la manipulation. Le spéculateur a besoin qu'un maximum d'autres spéculateurs le croient et l'imitent. S'il est *bear*, il fait en sorte que les spéculateurs vendent en masse pour inonder le marché et faire baisser les prix. S'il est *bull*, il incite le marché à acheter massivement, pour réduire l'offre et faire monter les prix.

Pour atteindre leur but, les agioteurs fondent leur argumentation sur des informations, qui sont publiées dans la presse. En ce qui concerne le commerce du coton, ces données sont essentiellement d'ordre météorologique²³: les spéculateurs parient sur le climat et ses conséquences pour l'état de la récolte. Or au XIX^{ème} siècle, rien n'est plus incertain voire irrationnel que la prédiction météorologique.

En outre, ces informations publiées dans la presse proviennent de personnes partiales, car elles ont un intérêt direct dans la hausse ou la baisse des cours : en effet, ces données sont communiquées par les spéculateurs eux-mêmes (courtiers, marchands...). Par conséquent, le spéculateur s'arrange pour faire circuler des informations qui orientent le marché dans la direction qui l'intéresse. On entre ainsi de plain-pied dans l'irrationnel de la fake news, et de l'information pseudo-scientifique fondée sur des opinions. En effet, les spéculateurs n'hésitent pas à déformer la réalité: ils exagèrent leurs observations, voire ils mentent sans vergogne. Avec la spéculation cotonnière, la raison du plus fort procède de la malhonnêteté. Ainsi le magazine de la *Manchester Cotton Association*, Cotton, publie-t-il le 3 août 1895 : « les conditions météo sont très favorables. Tout rapport contraire n'est que pure invention, librement diffusée, dans le seul but d'alimenter la spéculation » ; ou encore le 7 septembre : « condition météo favorable pour la récolte. Bilan des dégâts très exagéré ». Ces deux citations illustrent l'affrontement des opinions, dans lesquelles la justesse de l'information n'est pas essentielle. Ce qui importe est le pouvoir de conviction, engendré par une profusion d'informations irrationnelles, car indémontrables avec certitude. Telle est la raison du plus fort sur le marché spéculatif du coton. Dans ces conditions, la spéculation devient performative et volitive : le prix de marché n'est pas le résultat du libre jeu de l'offre et de la demande, mais il dépend de la volonté du spéculateur et de ce qu'il affirme à propos du marché. L'irrationalité du spéculateur le plus fort oriente le marché et manipule le prix. Alors, à la fin du XIX^{ème}, qui fait les prix sur le marché du coton ?

Ce sont les *Bears* de Liverpool, et notamment Henry Neill, un spéculateur cosmopolite installé à Liverpool, Londres et La Nouvelle Orléans. Neill règne complètement sur le marché grâce à sa réputation. En réalité, sa réputation vient du fait qu'il prédit presque toujours de façon assez fiable la taille de la récolte. Et le problème est qu'il parie invariablement sur de grosses récoltes, pour déprimer les prix, et les maintenir à des niveaux bas, entre 5 et 7 cents - ce qui est à peine rentable pour le fermier américain - véritable laissé-pour-compte du système.

Qui sort gagnant de ce rapport de force ? Ce sont les industriels, aidés par leurs courtiers, parce qu'ils désirent acheter leur coton au prix le plus avantageux. Et qui sont les perdants ? ce sont les fermiers Américains, condamnés à vendre leur coton à un prix faible. Cette situation soulève néanmoins une question importante : Pourquoi

23 Les prédictions concernent aussi l'estimation des surfaces cultivées, qui évolue d'une année sur l'autre, mais aussi sur la quantité d'engrais utilisée, qui varie en fonction des terres mises en culture. Ces données sont de toute façon incertaines, pour que la spéculation puisse opérer. De plus, les méthodes utilisées pour compiler ces données hypothétiques sont sujettes à caution, ce qui ajoute un degré d'incertitude favorable au boursicotage.

le sud des États-Unis ne parvient-il pas à imposer ses prix, alors qu'il est en position de force, parce qu'il produit 75% du coton consommé en Angleterre ? On pourrait supposer que ce monopole américain permettrait aux fermiers de dicter leur prix. Or c'est tout le contraire. En réalité, deux situations de monopole s'affrontent : celui du producteur américain, et celui du consommateur, *i.e.* l'industrie cotonnière britannique, qui engloutit 80% de la production de coton américain. Dans ce rapport de force monopolistique, la raison du plus fort est du côté des consommateurs : les filateurs et leurs intermédiaires, les courtiers de la bourse de Liverpool, qui régissent le marché mondial du coton, et fixe son prix sous l'influence des prédictions de Henry Neill. D'ailleurs, La presse sudiste, consciente de ce dérèglement, vilipende le pouvoir dictatorial du courtier, qui s'impose de façon totalitaire à l'ensemble du marché. En 1903, *The Atlanta Constitution* écrit à son sujet : « Quand Neill lève le petit doigt, les prix s'affaissent et la lumière s'éteint »²⁴. Dans la même veine, *The Birmingham Age Herald* s'indigne en ces termes, en 1899 : « Neill, dictateur de la principale culture d'exportation »²⁵.

Ce pouvoir totalitaire des courtiers exploite la faiblesse de l'organisation financière agricole américaine. Après 1865, la production de coton américaine devient le fruit d'une myriade de petits fermiers désargentés. Ces agriculteurs ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer la mise en culture de leur parcelle. Pour y parvenir, ils empruntent, et deviennent totalement dépendants du marchand local qui finance leur année agricole : d'un côté, semences, matériel, engrais pour la culture, et de l'autre, les produits nécessaires pour la vie au quotidien : nourriture, vêtements... En échange, le fermier met en gage son coton, avant même qu'il ne soit sorti de terre²⁶. De part cet endettement, le fermier se voit dépossédé du fruit de son travail et de sa liberté de fixer lui-même le prix de son labeur. Ce sont les financiers, marchands et courtiers, qui le font à sa place - sous l'autorité d'Henry Neill.

Conclusion

Pour conclure ces réflexions sur le commerce du coton au XIX^{ème} siècle, on peut dire que la raison du plus fort dans ce domaine est principalement l'expression du pouvoir financier des courtiers. Au départ, celui-ci ne s'est pas imposé arbitrairement. Le pouvoir commercial des cotonniers s'est construit sur l'innovation technologique agricole et industrielle des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, ouvrant de nouvelles perspectives commerciales et un marché en expansion rapide. Les marchands de Liverpool, de par la situation géographique unique de leur cité maritime, aux portes du Lancashire industriel, ont su capter les échanges entrants et sortants, grâce à leur capital financier, relationnel, et grâce à leur crédit.

Du fait de l'augmentation considérable des flux, le pouvoir s'est déplacé du marchand vers le courtier à la faveur d'une spécialisation des responsabilités commerciales. L'autorité des courtiers s'est naturellement imposée grâce aux avantages juridiques qu'ils ont procuré à l'organisation internationale du commerce du coton. Cette gestion a conduit la CBA puis la LCA à la domination mondiale de ce négoce.

L'hégémonie des courtiers et leur autorité naturelle peu contestée s'est ensuite perdue dans un autoritarisme arbitraire, qui ne procédait plus d'une raison économique libérale, mais qui dérivait vers une irrationalité spéculative, engendrée par la compétition commerciale.

Le Roi Coton est devenu un spéculateur autoritaire qui dicte au marché l'orientation qu'il doit prendre pour satisfaire sa cupidité. C'est ainsi qu'à partir de 1879 le marché

24 Atlanta Constitution, *Henry Neill's power Broken*, March 8th, 1903.

25 Birmingham Age Herald, *Mr Neill's Downfall*, March 12th, 1899

26 Cette situation est analysée par Harold Woodman (1990), *King Cotton and his Retainers*, University of South Carolina, et par Sven Beckert (2015), *Empire of Cotton: A Global History*, Penguin. Beckert reprend les conclusions de Woodman, qu'il redémontre à l'aide de travaux de chercheurs plus récents.

a été le théâtre de nombreux coups spéculatifs, pour s'emparer du trône de coton : à Liverpool, il y eut Morris Ranger en 1879, 1880, et 1881, mais aussi William Steenstrand en 1888, 1889 et 1890 ; puis, à La Nouvelle Orléans, Peter Labouisse en 1895, et William P. Brown et Frank B. Hayne en 1903. Si au début du XIX^{ème} siècle, la raison du plus fort gouverne le commerce du coton, le marché perd la raison et laisse place durablement à l'irrationalité du plus fort à partir des années 1870.

Le déplacement de Liverpool vers La Nouvelle Orléans comme épice de la spéculation témoigne aussi du vacillement de la bourse de Liverpool. L'hégémonie des courtiers de Liverpool, d'abord contestée par les marchands et les industriels du Lancashire, s'est vu ensuite minée par l'ascension des bourses de coton américaines de New York (créée en 1870) et de La Nouvelle Orléans (fondée en 1871). A partir de 1895 jusqu'en 1903, Le pouvoir spéculatif baissier de Liverpool, soutenu par Henry Neill, est bousculé par la puissance spéculative des haussiers américains. Mais ce sont finalement les opérations boursières de deux spéculateurs de La Nouvelle Orléans, William P. Brown et Frank B. Hayne, qui ont définitivement raison de la suprématie baissière de Liverpool²⁷: Ces financiers font durablement grimper le prix du coton à 14 cents, quand le cours oscillait généralement entre 5 et 7 cents sous la pression des bears. La sujétion du Vieux Sud vis à vis des seigneurs de Liverpool et de Manchester s'est inversée. Les cités cotonnières du Lancashire abdiquent leur pouvoir, face à l'irrationalité innovante de la finance cotonnière américaine, devenue la plus forte.

27 L'accaparement des spéculateurs Brown et Hayne est bien expliqué par Bruce E. Baker et Barbara Hahn (2016), *The Cotton Kings*, Oxford University Press.

Bibliographie

Liverpool Record Office

Proceedings of the Cotton Brokers' Association : Minute Books of Weekly Meetings 1841-1882

Proceedings of the Liverpool Cotton Association : Minute Books of Weekly Meetings 1882-1903

Constitution, Laws, and Usages of the Liverpool Cotton Brokers' Association, 1881

Manchester Archives

Cotton Magazine, 1895

Ellison Thomas (1886), *The Cotton Trade of Great Britain, Including a History of the Liverpool Cotton Market, and of the Liverpool Cotton Brokers' Association*, London.

Krichtal Alexey (2013), *Liverpool and the Raw Cotton Trade, 1770-1815*, Victoria University of Wellington.

Sven Beckert (2015), *Empire of Cotton: A Global History*, Penguin.

Baker Bruce E., & Hahn Barbara (2016), *The Cotton Kings*, Oxford University Press

Nigel Hall (2016), "The governance of the Liverpool raw cotton market, c. 1840–1914", *Northern History*, 53:1, 98-115

Nigel Hall (2000), "The Liverpool Cotton Market: Britain's first Futures Market", *Transactions of the Historic Society of Lancashire and Cheshire*, Liverpool, 2000

Aldous, M., & Coyle, C. (2021), "The Liverpool Cotton Brokers Association and the Crowning of King Cotton, 1811-1900: Examining the Role of a Private Order Institution in Global Trade". *Business History Review*. <https://doi.org/10.1017/S0007680520000872>

L'IMAGINAIRE DU PLUS FORT CHEZ RIKKI DUCORNET

Elodie Trolé
Université Paris 8, TransCrit

RÉSUMÉ

Dans l'article « Histoire du concept d'Imaginaire et de ses transversalités », René Barbier explore l'évolution de la place du concept d'imaginaire dans le domaine intellectuel. Il distingue trois grands mouvements : durant la phase de succession qui a commencé à l'Antiquité, les penseurs avaient choisi d'écarter l'imaginaire trompeur de toute « pensée rationnelle » pour lui préférer la « raison ». Vient ensuite la phase de subversion à partir du 19^e siècle, avec une extrême valorisation de l'imaginaire, et enfin la phase d'autorisation depuis la seconde moitié du 20^e siècle qui redéfinit les rapports entre la raison et l'imaginaire et permet d'atteindre à une connaissance globale du monde. Le présent article étudiera, à la lumière de la théorie de Barbier, comment la fiction américaine contemporaine illustre le mouvement décrit par ce chercheur à travers l'étude de *The Stain*, le premier roman de Rikki Ducornet. Ce roman offre à ce sujet une perspective intéressante, car il tourne en dérision la raison du plus fort en associant la raison à une vision restreinte de la réalité, renversant ainsi les théories des philosophes de l'antiquité. L'imaginaire est célébré pour son potentiel émancipateur. Chez Rikki Ducornet, le plus fort est celui qui sait raisonner, mais aussi imaginer.

Mots-clés : imaginaire / raison / Consilience / sciences / littérature

ABSTRACT

In his article "Histoire du concept d'Imaginaire et de ses transversalités", René Barbier explores the place of the concept of the imaginary in the intellectual field. He explains that there have been three periods: during the "phase of succession" which started in the antiquity, philosophers chose to favor reason over the imaginary. Then came the "phase of subversion" in the 19th century, with an extreme valorization of the imaginary, and finally the "phase of authorization" since the second half of the 20th century which redefined the relationship between reason and the imaginary and enabled to reach a more thorough knowledge of the world. With the help of Barbier's theory, the present article will explore how contemporary American fiction illustrates the phases described by Barbier through the study of Rikki Ducornet's first novel, *The Stain*. This novel offers an interesting perspective on this subject, because it derides the famous proverb "La Raison du plus fort est toujours la meilleure" ("might is right" in English) by associating reason to a restricted vision of reality, thus debunking the theories of the philosophers of the antiquity. In Ducornet's novel, might is right, but it is nothing without the imaginary.

Key words : imaginary / reason / Consilience / sciences / literature

BIOGRAPHIE

Elodie Trolé est agrégée d'anglais et docteure en lettres, littératures et civilisations des pays anglophones, spécialiste en littérature américaine des 20^e et 21^e siècles. Elle a soutenu sa thèse de doctorat, préparée sous la direction de Brigitte Félix et intitulée « Poétique de l'imaginaire fictionnel américain contemporain : Rikki Ducornet, Steven Millhauser, Patricia Eakins » en 2020, et obtenu la qualification par la 11^e section du CNU en 2021. Sa recherche porte sur les frontières entre le réel et l'imaginaire fictionnel, le lien texte / image, la littérature et les sciences, la miniature et la représentation des cabinets de curiosités.

Introduction

Comme l'affirme René Barbier dans l'article « Histoire du concept d'Imaginaire et de ses transversalités », « on a toujours eu tendance à opposer réel et imaginaire, raison et imagination, objectivité et subjectivité » (1). Les catégories du vrai et du faux, du réel et de l'irréel structurent la pensée occidentale depuis que les philosophes de l'Antiquité ont choisi la raison, et exclu l'imaginaire de toute pensée rationnelle. C'est ce que Barbier nomme la « phase de succession ». Socrate, Platon ou encore Aristote dénoncent l'ambiguïté et la tromperie des images créées par l'imaginaire : ne pouvant être considérées comme vraies ou fausses, elles ne sauraient être liées à la vérité, et il faut donc les écarter pour leur préférer la raison.

Barbier identifie ensuite la « phase de subversion » à partir du début du 19^e siècle, avec le mouvement romantique et son extrême valorisation de l'imaginaire. Ce mouvement a, comme le montre Wolfgang Iser dans *The Fictive and the Imaginary*, apporté de nouvelles données essentielles à la compréhension de l'imaginaire¹ notamment avec la distinction de Coleridge entre l'imagination primaire (le lien et l'interpénétration entre l'esprit et la nature, contexte essentiel à la création), l'imagination secondaire (capable de déconstruire le monde tangible et d'en créer un nouveau) et la *fancy* (cette faculté plus « mécanique » et davantage liée à la mémoire). Pour Coleridge, la création artistique est donc indissociable de l'imagination créatrice.

Vient pour finir, selon Barbier, la « phase d'autorisation » à partir de la seconde moitié du 20^e siècle, phase qui redéfinit les rapports entre la raison et l'imaginaire pour faire émerger « des arrangements différents » (8). L'imaginaire devient une nouvelle force capable, au même titre que la raison pour les philosophes de l'Antiquité, de donner des clés pour atteindre à la compréhension du monde.

Le présent article proposera de voir comment la fiction américaine contemporaine illustre le mouvement décrit par Barbier, depuis la « phase de succession » jusqu'à la « phase d'autorisation », à travers l'étude de *The Stain*, le premier roman de Rikki Ducornet. Ce roman se passe dans la France rurale de la fin du 20^e siècle, et décrit comment la jeune Charlotte est persécutée dès sa naissance, d'une part parce qu'elle est née d'un viol, et d'autre part parce qu'elle a une tache de naissance sur le visage, apparemment la marque du diable. Ce roman offre une perspective intéressante pour l'étude du thème « La Raison du plus fort », car il le tourne en dérision en associant la raison à une vision restreinte de la réalité, renversant ainsi les théories des philosophes de l'Antiquité. L'imaginaire est célébré pour son potentiel émancipateur, qui permet de poser sur le monde un regard agrandi, libéré des chaînes de la raison. Chez Rikki Ducornet, le plus fort n'est pas celui qui ne sait que raisonner, mais celui qui sait aussi imaginer.

1. Une caricature de la « phase de succession »

L'introduction à la première partie du *Routledge Companion to Literature and Science*, intitulée « Literatures and Sciences », souligne l'ambiguïté du terme « science » et de ses référents². Contrairement à la langue allemande qui utilise le terme « *Wissenschaften* » pour désigner l'ensemble des disciplines universitaires, on trouvera dans la langue anglaise « *science* », « *sciences* » ou encore « *Science* » et de même le français pourra faire usage de « la science », « les sciences » ou bien « la Science ». Tandis que « la science » renvoie en général – tout comme « *science* » en anglais – aux savoirs acquis par le biais de méthodes expérimentales, « les sciences » - « *sciences* » - regroupent l'ensemble des connaissances et sont divisées en deux catégories : les sciences humaines – « *humanities* » – et les sciences dures – « *science* » ou « *hard sciences* ». On voit déjà à travers ces exemples que dans la langue anglaise, « *science* » peut aussi bien renvoyer au savoir et

1 Wolfgang Iser, *The Fictive and the Imaginary*, p. 186-194.

2 Bruce Clarke et Manuela Rossini (éds.), *The Routledge Companion to Literature and Science*, p. 1.

à tous ses domaines qu'aux sciences dures, et l'utilisation de la majuscule complique encore la compréhension du référent – ou des référents – de ce terme, en anglais comme en français. Afin de simplifier ces difficultés lexicales et pour éviter toute confusion, nous utiliserons « la Science » pour renvoyer à l'ensemble des disciplines universitaires, incluant donc les sciences humaines et les sciences dures.

Les ambiguïtés lexicales évoquées ici sont en fait le résultat d'une controverse dans le monde de la recherche sur la nécessité – ou non – de séparer les sciences dures des sciences humaines, initiée par un débat entre Matthew Arnold et Thomas Henry Huxley dans les années 1880 et renforcée avec le *two cultures debate* des années 1950. Cela a donné lieu à une division entre sciences dures et sciences humaines qui continue d'être interrogée par les chercheurs, toutes disciplines confondues.

Il semble néanmoins que la tendance contemporaine, au moins depuis le structuralisme, soit davantage en faveur d'un dialogue entre les disciplines, autrement dit d'une interdisciplinarité que l'on pourrait nommer « retour à la Science » ; retour, car ainsi que le soulignent de nombreux chercheurs, certaines sociétés durant diverses périodes historiques – dont l'Antiquité – ne voyaient pas l'utilité de diviser, de catégoriser les savoirs³. On assiste dans le monde de la recherche contemporaine à un retour à cette vision prémoderne, et donc interdisciplinaire, du savoir ainsi que l'affirme Robert Pepperell dans l'article « Art Connections » : « *We live in a time when dialogue between the arts, sciences, and humanities is widely encouraged* »⁴.

Seule une unification du savoir peut permettre d'atteindre à une connaissance globale ; plusieurs points de vue offrent en effet une appréhension plus complète de l'objet étudié. Cela n'est pas sans rappeler l'invitation de Roland Barthes, dans *Le Bruissement de la langue*, à « travailler dans la différence, c'est-à-dire par-dessus les différences au nom de quoi on nous interdit de faire germer ensemble l'écriture et la science » (214). En d'autres termes, il faut dépasser les frontières qui séparent les disciplines pour atteindre à la connaissance.

Ce point de vue est largement représenté dans les fictions de Rikki Ducornet, en particulier son premier roman intitulé *The Stain*. Certains personnages chez Ducornet incarnent le seul savoir scientifique, et sont caricaturés à l'extrême par la narration, semblant confirmer l'intuition de Gillian Beer qui avance dans *Open Fields : Science in Cultural Encounter* : « *ideas cannot survive long lodged within a single domain* » (1). Voyons par exemple le passage suivant de *The Stain*, qui offre une caricature saisissante du personnage de l'Exorciste :

The house, like its inhabitant, was spindly and it was also very dark. [...] The Exorcist had himself imbibed the little kerosene remaining in the lamps. When Edma found him standing in the obscurity of his squalid kitchen, he was attempting to photograph his own rear end in the uncertain light of a high, miserly window. [...]

'Everything must be on record [...] else the universe fall apart. I've counted over four hundred species of mould on that wall alone [...] and this morning [...] sixteen sorts of dog hair! [...] I am but a scribe... I do the best I can.' And turning his posterior to the camera's eye, he squeezed the rubber pear. (63)

L'Exorciste constitue ici une caricature du scientifique qui ne sait pas prendre en compte le monde qui l'entoure, l'expérience et les perceptions. Il livre un discours en décalage avec ce que révèle le narrateur, un discours pseudo-scientifique qui est déconnecté de son comportement érotomane, et est bien loin de prendre en note les phénomènes qu'il observe pour ensuite les analyser et en tirer des conclusions. Il se contente de compter des éléments anecdotiques pour ensuite écrire ses observations quelque

3 Voir à ce sujet l'article d'Emma Gee « Greece and Rome », in *The Routledge Companion to Literature and Science*, op. cit., p.409.

4 *Ibid.*, p. 264.

peu douteuses. L'obscurantisme de ce personnage est convié dès le début du paragraphe à travers l'adjectif « *dark* » et plus loin, le nom « *obscurity* » et cette fenêtre qui ne parvient pas à illuminer la pièce. Sordide et frêle, l'Exorciste est relégué au rang d'objet dans la comparaison du début de l'extrait ; et encore, il semble dans cette comparaison moins important que sa maison puisqu'il y figure en tant que comparant, subissant la comparaison. De plus il ne « boit » pas mais « imbibe », tel une mèche, le contenu de la lampe à pétrole. Puis Edma le trouve, faisant ainsi une fois encore de lui l'objet, et non le sujet, de la phrase. Lorsqu'il est enfin sujet, il tente de photographier son postérieur ; sans succès pour le moment, ainsi que le suggère l'aspect continu du verbe « *attempt* » qui souligne que le procès est inachevé. Le mot « *eye* » anthropomorphise l'appareil et souligne encore les tendances voyeuristes et exhibitionnistes de l'Exorciste. Ce personnage est le plus fort à au moins un égard : il détient le plus haut grade religieux dans une société où la suprématie est largement accordée au clergé. Pourtant, sa « raison » est tournée en ridicule par une narration qui condamne par là même la suprématie de la raison qui prévalait lors de la phase de succession.

2. La « phase de subversion » et l'extrême valorisation de l'imaginaire

C'est d'ailleurs le cas de tous les autres personnages, les « plus forts », ceux qui stigmatisent, persécutent et marginalisent la jeune Charlotte parce qu'elle porte sur son visage la marque du diable, la tache de naissance dont s'inspire le titre du roman. Cette enfant est donc en posture de faiblesse par rapport au reste des personnages, et elle est aussi la seule qui soit douée de raison et d'imagination. Lorsque sa tante Edma et son oncle Emile l'emmènent au cimetière pour son septième anniversaire, comme chaque année, on constate son goût pour une observation objective, presque scientifique de son environnement, et pour l'introspection, le domaine spirituel et celui des émotions. Le passage de l'un à l'autre se traduit dans la narration par un changement dans les images utilisées. En effet, toute une imagerie scientifique se construit dans un premier temps avant que l'imaginaire vienne, en quelque sorte, prendre le relais.

Dans ce passage⁵, Charlotte observe les mouches s'échapper d'une crevasse près de la tombe de sa mère, elle « explore » et « observe », commençant alors un cycle de réflexion jusqu'à trouver une conclusion adéquate : « *Charlotte comes to the irrevocable conclusion that eggs are not fit for human consumption* ». Les trois premiers paragraphes du passage suivent un schéma qui rappelle la démarche scientifique et mettent donc en évidence l'attachement de Charlotte à la raison – elle atteint d'ailleurs le jour de sa visite au cimetière « l'âge de raison » – grâce aux démonstrations scientifiques dont le lexique rappelle le triptyque thèse / hypothèse / synthèse :

She wonders about the grinning cavity", "she ponders", "Charlotte supposed", "she thinks", "After reflection, she decides that the mouth, having eaten and digested her mother's meat, having sucked her bones clean, allowed her soul to escape as a sigh from its lips, leaving a perfect skeleton behind. She sees that every grave has a wreath and this confirms her discovery. (48)

Ajoutons à cela l'attitude de Charlotte : en effet, l'enfant se trouve face à la tombe de sa mère, le jour de son anniversaire, et la seule émotion décrite est l'excitation qu'elle ressent lorsqu'elle parvient à lire les lettres sur les tombes : « *With a thrill, Charlotte recognizes the letters and reads the stones* » et reçoit « *her first lesson in geometry* ». Tous ces éléments rapprochent Charlotte de la raison et du raisonnement scientifique qui culminent dans un très court poème inséré dans la narration en italiques : « *God's love is a circle / Our hearts sleep within / Safe from Sin* ». L'image de l'homme dans un cercle évoque l'homme de Vitruve de Léonard De Vinci, qui rassemble les préceptes de raison,

de mesure et d'équilibre associés à l'art ou la représentation classiques.

Il faut néanmoins voir que dans ces paragraphes quelques choix narratifs laissent entrevoir l'insinuation de l'imaginaire dans la démarche scientifique, par exemple lorsque la simplicité d'expression scientifique laisse échapper une comparaison : « *The mausoleum's stained and pitted frontage is also alive with flies, swarming multitudes clinging to the defunct family's name like grapes* », quand la leçon de géométrie prend la forme d'un poème ou encore lorsque cette « *grinning cavity* » prête des attitudes humaines à un objet inanimé au détour d'une personnification. À mesure que le texte progresse, la clarté du langage s'estompe derrière le voile des figures de style :

She thinks of all the flies she has ever seen collecting upon the indecipherable lumps of neglected chicken offal that Edma wrenches from the gaping corpses of chicken and throws into the kitchen yard – for the chickens. If chickens eat one another just as evil persons do [...] how can their eggs possibly be clean? [...] For the first time she sees that the wreath of glass beads moored there is shaped like an open mouth [...]. Is the mouth a door? After reflection, she decides that the mouth, having eaten and digested her mother's meat, having sucked her bones clean, allowed her soul to escape as a sigh from its lips, leaving a perfect skeleton behind. She sees that every grave has a wreath and this confirms her discovery. (No wreath is visible on the façade of the mausoleum and this very neatly explains the presence of those spectacularly numerous flies). (50)

Comparaisons, zeugmes, parembles, métaphores et anaphores s'accumulent désormais alors que Charlotte laisse finalement place à ses émotions : « *through silent tears, [Charlotte] gazes intently upon her mother's grave* ». Comme pour signaler cette transformation, le nom « de-compo-sition » se trouve lui-même décomposé, insistant sur la formation des syllabes et rappelant par là même la poésie.

Dans le paragraphe final, le passage de l'observation scientifique à la création d'un imaginaire par la narration est totalement achevé :

It is time to go home. Charlotte walks towards the gates sandwiched between her Aunt and Uncle. She sees a small bird perched naughtily up on a cross; a moon-shaped stone broken in two like a wafer; smells the lush scent of chrysanthemums – those gallic flowers of death – and box-wood. And then she perceives a faint but persistent odour that sickly-sweet, frightens her and has to do with the unusually warm day, the heat, the meat, it dies, it flies... and they are passing the poorer graves, all marked off by squares of pink gravel, scalloped on the edges like fancy birthday cakes. (50)

Les sens de Charlotte se développent ainsi que l'indiquent les verbes « *sees* », « *smells* » et « *perceives* », et la voix narrative utilise ici sans doute le verbe « *see* » pour faire du personnage de Charlotte un « *seer* », littéralement « celle qui voit ». La nature est représentée dans son entier à travers les règnes animal, végétal et minéral. Ce n'est plus la raison qui guide Charlotte dans la découverte de son environnement, mais les odeurs et les émotions. La fillette semble réellement appartenir au monde qui l'entoure, et cette nouvelle conscience d'elle-même en tant que partie d'un tout donne naissance au vers « *the heat, the meat, it dies, it flies* ». La parfaite symétrie de l'homéoptote, tant en termes de sonorités que de syntaxe, crée une harmonie uniquement rompue par l'évocation de la mort : laissant libre cours à ses émotions, Charlotte semble ici réaliser l'horreur de sa situation. Face à la tombe de sa mère le jour de son anniversaire, le seul présent que la fillette obtiendra lui sera apporté par une figure de style qui saura transformer un tombeau en gâteau d'anniversaire, sous l'égide de la lune, vecteur d'imaginaire.

L'extrait étudié représente donc le passage du rationnel à l'imaginaire à travers le

personnage de Charlotte, et le choix d'illustrer cette transition s'explique sans nul doute par la place prépondérante de la nature, de la perception et des émotions dans les œuvres de Ducornet, qu'elle a elle-même nommé « *Books of Nature* » dans son essai *The Monstrous and the Marvelous*⁶. C'est donc bien la nature qui doit être déchiffrée afin d'atteindre à la connaissance, et ce devoir incombe à l'écrivain ainsi que l'a remarqué Sinda Gregory : « *Ducornet proceeds [...] with a view of the world as a kind of language and the author a kind of priest or priestess whose sacred duty is to translate this encoded reality into stories.* »⁷ On retrouve donc chez Ducornet – et en particulier dans *The Stain* avec le personnage de Charlotte – la vision de l'artiste comme à la fois « celui qui voit » et comme scribe qui doit déchiffrer le palimpseste du monde dans la nature, puis l'écrire dans une langue commune pour la compréhension du plus grand nombre.

Il n'est d'ailleurs pas anodin que Ducornet ait choisi Charlotte pour jouer ce rôle dans *The Stain*. En effet, Charlotte est une enfant, et nombre de théoriciens de l'imaginaire ont insisté sur la grande capacité des enfants à voir la beauté du monde en raison de leur imagination développée. Bachelard explique d'ailleurs dans *La Poétique de la rêverie* :

Dans la rêverie de l'enfant, l'image prime tout. Les expériences ne viennent qu'après. Elles vont à contre-vent de toutes les rêveries d'essor. L'enfant voit grand, l'enfant voit beau. La rêverie vers l'enfance nous rend à la beauté des images premières. Est-ce que le monde peut être aussi beau maintenant ? Notre adhésion à la beauté première fut si forte que si la rêverie nous reporte à nos plus chers souvenirs, le monde actuel est tout décoloré. [...] En ses solitudes heureuses, l'enfant rêveur connaît la rêverie cosmique, celle qui nous unit au monde. [...] C'est là que l'être de l'enfance noue le réel et l'imaginaire, qu'il vit en toute imagination les images de la réalité. (87,92)

L'enfant solitaire rappelle bien sûr le personnage de Charlotte. Elle est la seule enfant présente dans le roman *The Stain*, et aussi le seul personnage à connaître cette union « au monde » rendue possible par le passage de la raison à l'imaginaire. Mais si Charlotte est la plus faible au début du roman, c'est aussi le seul personnage à ne pas connaître une issue tragique ; à la fin du récit, les rapports de force se renversent alors que l'Exorciste, déguisé en loup, est abattu comme une bête sauvage et que Charlotte parvient à s'enfuir ; le plus fort n'est ainsi ni le loup ni la raison, puisque c'est Charlotte, la plus faible, celle qui imagine, qui triomphe.

3. La « phase d'autorisation », vers la « consilience »

Charlotte représente dans ce roman l'imaginaire du plus fort, un imaginaire qui laisse toute sa place à la raison et à la Science :

Throughout the lengthening afternoons [Charlotte] lay in bed, her expanding daydream an intimation of the expanding universe. [...] In those idle hours Charlotte constructed a world where girls washed clean in the Seas of Compassion [and] conversed with the stars. Freed from the bonds of Body, they entered the constellation of Mind. (64)

Cet extrait illustre l'influence des images scientifiques sur l'écriture de Ducornet ; la rêverie de Charlotte est comparée à l'univers, et dans le monde qu'elle imagine les jeunes filles parlent aux étoiles et pénètrent dans la constellation de l'esprit. Les termes « *constellation* », « *universe* » et « *stars* » rappellent l'astronomie, et d'ailleurs le nom « *the Seas of Compassion* » évoque les noms souvent donnés aux mers et océans lunaires. Les sciences, et en particulier l'astronomie, convient l'idée d'une immensité tout à fait propice à la rêverie et au développement de l'imaginaire. Ce passage représente

6 Rikki Ducornet. *The Monstrous and the Marvelous*, p. 3.

7 Sinda Gregory, "Finding a Language: Introducing Rikki Ducornet", p. 113.

la nécessité expliquée par Bachelard dans *La Psychanalyse du feu* d'unir la poésie et la science « comme deux contraires bien faits » (12). Cette « nécessité » soulignée par Bachelard est celle qui permet d'obtenir une vision globale du monde, et une connaissance ultime.

De cette union entre sciences et littérature en découlent d'autres : puisque les sciences sont de manière générale associées au réel et à la raison tandis que la fiction est liée à l'imaginaire et aux émotions, il est possible d'avancer que du rapprochement entre sciences et littérature découle l'association du réel à l'imaginaire et de la raison aux émotions. Ducornet effectue elle aussi de tels rapprochements, surtout avec des personnages présentant une sorte de double personnalité comme par exemple Charlotte dans *The Stain*, utilisés et construits par la narration pour illustrer l'idée d'une harmonie entre la raison et l'imaginaire.

Ces interférences entre sciences et littérature, qui multiplient les images scientifiques dans les textes littéraires, ne sont néanmoins pas à sens unique ; Gillian Beer explique dans *Open Fields: Science in Cultural Encounter* :

Scientists work with the metaphors and the thought-sets historically active in their communities. We can see these movements to and fro, and across, between scientific and other metaphors and models—and not only in the human sciences. (8)

Beer suggère que la science se nourrit de toute l'imagerie présente dans la société qui l'entoure ; il n'est néanmoins pas anodin qu'elle utilise le terme de métaphore, qui renvoie directement à l'art littéraire. De nombreux penseurs ont noté l'influence de la littérature sur les sciences dures⁸ : dans *L'Imagination créatrice*, Wunenburger parle de « L'imagination scientifique » (70) lorsque Gilbert Durand dans ses *Structures anthropologiques de l'imaginaire* (205-6)⁹, de même qu'André Breton dans *Les Manifestes du surréalisme* associe la rêverie à la recherche scientifique et ce dernier mentionne même « la rêverie scientifique » (59). La science et la raison sont donc empreintes de rêverie, d'images, de métaphores ; d'imaginaire en somme, et de fiction. Voici donc certainement une des raisons pour lesquelles la frontière entre la littérature et la science n'est plus aussi nette. En effet, nombre de penseurs affirment non seulement l'existence de nombreux liens entre littérature et sciences, et vont même jusqu'à suggérer que la frontière entre ces domaines est devenue ténue au point de s'effacer¹⁰. Barthes posait déjà cette question dans *Le Bruissement de la langue* : la science diffère-t-elle vraiment de « la narration imaginaire » ? (163) Il y répond d'ailleurs lui-même plus loin, expliquant que cette différence qui n'a pas lieu d'être a été effacée, notamment grâce au « très beau cadeau » (201) de Jakobson : la linguistique. Plus récemment, Jean-Luc Nancy et Aurélien Barrau ont eux aussi remarqué dans *Dans quels mondes vivons-nous ?* cette tendance actuelle qui vise à rapprocher les sciences et la littérature et établissent un parallèle intéressant entre technique, artifice et art, trois mots d'après eux « presque synonymes » (79). Ils lient ainsi les sciences et l'art, et donc la raison et l'imaginaire, comme deux domaines qui interagissent constamment, illustrant la phase d'autorisation décrite par Barbier ou encore ce qu'Edward Osborne Wilson a nommé « Consilience »¹¹.

8 Pour des exemples de références littéraires dans le domaine des sciences dures, voir l'ouvrage dirigé par Gillian Beer, *Open Fields: science in cultural encounter* et plus précisément les articles suivants : « Problems of Description in the Language of Discovery » (149-72) pour une comparaison entre descriptions littéraires et descriptions scientifiques ; « Parable, Professionalization, and Literary Allusion in Victorian Scientific Writing » (196-215) ; « 'The Death of the Sun': Victorian Solar Physics and Solar Theory » (219-41), et « Wave Theory and the Rise of Literary Modernism » (295-318).

9 Durand fait également référence à *La Formation de l'esprit scientifique de Bachelard*, écrit selon Durand « pour montrer comment la science avait peine à se débarrasser de ses langes d'images et de rêverie » (206). Voir à ce sujet l'article de Jean-François Chassay, « Robert Oppenheimer et la fiction : du réel à la mythologie ».

10 Toujours dans le *Routledge*, voir l'article « Philosophy of Science » d'Alfred Nordmann (365).

11 Wilson, Edward Osborne. *Consilience: the unity of knowledge*, 1998.

On pourra alors se demander, pour conclure, s'il est possible que tous ces concepts apparemment opposés (dont la raison et l'imaginaire) trouvent leur unification grâce à l'imaginaire. André Breton avait pressenti dans les *Manifestes du surréalisme* le pouvoir de l'imaginaire de rapprocher deux réalités distantes. D'après lui, l'« image poétique » peut créer un lien entre deux éléments hétérogènes comme, par exemple, la science et la littérature, le réel et l'imaginaire ou la raison et les émotions. L'imaginaire a le pouvoir de rassembler des réalités aussi éloignées l'une de l'autre que l'art et la science¹² comme nous le voyons ici ; mais Ducornet va plus loin dans son essai *The Deep Zoo* en affirmant : « *The human imagination poses searching riddles, and the moment it does, poetry and science, philosophy and cosmology are born* » (65). L'imagination, d'où naît l'imaginaire, peut tout ; sans limites, elle est capable de créer des disciplines pour ensuite effacer les frontières qui les séparent. Si l'imaginaire crée la réalité, cela pourrait expliquer pourquoi, entre la raison et l'imaginaire, ce dernier est le plus fort.

12 Voir l'ouvrage de Jean-François Chassay et Elaine Després (dir.), *Humain ou presque. Quand science et littérature brouillent la frontière*, qui explore « un imaginaire de la science » en interrogeant « la réalité scientifique à travers l'imaginaire » et la capacité des images d'informer « notre compréhension des sciences » (12).

BIBLIOGRAPHIE

Bachelard, G. (1949). *La Psychanalyse du feu*. Paris : Gallimard.

Bachelard, G. (1960). *La Poétique de la rêverie*. Paris : PUF.

Barbier, R. (s.d.). *Histoire du concept d'Imaginaire et de ses transversalités* [ensemble de données inédit]. Université Paris 8. URL originale : <http://www.barbier-rd.nom.fr/Histoiredimaginaire.htm>. Consulté le 3 juillet 2019.

Barreau, A. et Nancy, J.L. (2011). *Dans quels mondes vivons-nous ?* Paris : Galilée.

Barthes, R. (2015). *Le Bruissement de la langue ; essais critiques IV*. Paris : Seuil.

Beer, G (dir.). (1996). *Open fields: science in cultural encounter*. Oxford: Clarendon Press.

Breton, A. (1963). *Manifestes du surréalisme*. Paris : Gallimard.

Chassay, J.F. (2008). *Robert Oppenheimer et la fiction : du réel à la mythologie. De la vérité du récit. Hommage à Thierry Hentsch*, Québec : Presses de l'Université Laval, 141-163.

Chassay, J.F. et Desprès E. (dir.). (2010). *Humain ou presque. Quand science et littérature brouillent la frontière*. Figura, 22.

Clarke, B et Rossini M. (dirs.). (2011). *The routledge companion to literature and science*. London: Routledge.

Ducornet, R. (1984). *The stain*. London: Chatto and Windus.

Ducornet, R. (1999). *The monstrous and the marvelous*. San Francisco: City Lights Publishers.

Ducornet, R. (2015). *The deep zoo*. Minneapolis: Coffee House Press.

Durand, G. (1969). *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*. Paris : Bordas.

Gregory, S. (1998, fall). Finding a language: introducing Rikki Ducornet. In O'Brien, J. (dir.), *Richard Powers / Rikki Ducornet, the review of contemporary fiction* (Vol. XVIII, no. 3, p. 111-125). Dalkey Archive Press.

Iser, W. (1993). *The fictive and the imaginary*. Baltimore: John Hopkins University Press.

Wilson, E.O. (1998). *Consilience: the unity of knowledge*. London: Little, Brown.

Wunenburger, J.J. (2016). *L'imagination créatrice*. Toulouse : UPPR.